

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 137



DES RAVINS BASQUES...

AUX DUNES DU MÉDOC...



EN PASSANT PAR LA VÈZÈRE



**NATURA
2000**

SUD-OUEST NATURE

édité par la
SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

*Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique*

Sommaire

EDITORIAL	Un Grenelle, pour voir	1
AU FIL DES MOIS	Ce que nous retiendrons	2
ACTUALITÉ	Projet de port méthanier sur l'estuaire	5
	Accidents en Vallée d'Aspe : réflexions	6
JURIDIQUE	Produits chimiques : la mise en oeuvre de REACH	8
DOSSIER	Natura 2000 en Aquitaine	11
SANTÉ	Santé et environnement à l'évidence liés	19
TRIBUNE LIBRE	L'espoir est dans notre assiette !	20
PROTECTION	L'Anguille européenne en grand danger	22
LA VIE DES RÉSERVES	Banc d'Arguin : suivi du Gravelot à collier interrompu . . .	26
	Cousseau s'anime et Bruges recrute	27
LOISIRS	Balades nature	28

Prix du numéro : 5 €

Mai 2007



Fédération SEPANSO
1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

PHOTOS DE COUVERTURE (de haut en bas) :
Albert Pourre / Michel Martin / Colette Gouanelle



Un Grenelle, pour voir

Comme la plupart de nos adhérents le savent, un certain nombre de réunions devraient avoir lieu en octobre pour aboutir à des décisions importantes en matière environnementale. Dans son programme, et face à la pression exercée par les milieux écologistes et en particulier par le très médiatique Nicolas Hulot, Nicolas Sarkozy s'était en effet engagé à mettre en œuvre un "**Grenelle de l'Environnement**". Le nom fait allusion à la table ronde ayant eu lieu en 1968 pour sortir des blocages sociaux de l'époque. Notons au passage qu'il est assez cocasse de voir N. Sarkozy, qui s'est fait le pourfendeur de mai 68, reprendre pour sa grand-messe écologique une terminologie qui fait clairement allusion aux événements de l'époque. Mais bon, l'essentiel est dans le résultat attendu.

L'idée accompagne ce qu'il faut bien appeler une révolution institutionnelle bienvenue : la constitution d'un Ministère nouveau, qui va incontestablement dans le bon sens : le **Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables**, le MEDAD. Ce ministère supervise en effet les domaines du développement durable, de l'environnement, de l'énergie et des matières premières, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement, de l'aménagement foncier et rural, de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement du territoire et de la mer (à l'exception de la pêche) ! Mais l'Agriculture - dont on sait l'énorme composante environnementale - reste indépendante, laissant prévoir - et cela s'est matérialisé très vite - de graves conflits dans ce domaine (pensons seulement aux OGM, aux pesticides, aux engrais...). En regroupant des administrations aux impacts très sévères sur l'environnement, cette opération va dans le bon sens. Mettre face à face les transports, l'énergie, et tous les domaines plus classiquement relatifs à l'aménagement du territoire et à l'environnement, revient à inciter l'Etat, c'est-à-dire les politiques qui le dirigent, à **arbitrer** en connaissance de cause les contradictions qui nous ont conduit à la situation actuelle. Ce "super-ministère", initialement confié à un poids-lourd de la politique (Alain Juppé), a finalement abouti dans les mains de Jean-Louis Borloo qui, même s'il fut un des fondateurs de "Génération Ecologie" (le "parti" de Brice Lalonde), n'a peut-être pas le "poids" politique pour maîtriser cet énorme outil et surtout pour lui imposer une mutation profonde. Un ministère au sein duquel les rivalités entre les "Grands Corps" qui le dirigent sont loin d'être apaisées, dans une institution qui se cherche. Si la présence de D. Bussereau comme Secrétaire d'Etat aux Transports n'est pas faite pour nous inspirer confiance (en mémoire de ses actions à l'Agriculture), la nouvelle Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, polytechnicienne maîtrisant parfaitement son sujet, peut s'avérer un atout pour Monsieur Borloo.

C'est dans ce contexte nouveau et mouvant que s'inscrit la préparation du "Grenelle de l'Environnement". Cette préparation n'a pas été de tout repos. Je passe sur les rivalités et les lamentables querelles qui ont agité le microcosme des associations écologistes. Sur les hésitations, les changements de pied, qui ont marqué l'organisation de cette opération, à ses débuts. Reste que les associations, en particulier France Nature Environnement (FNE) dont fait partie la SEPANSO, ont fourni un travail de préparation considérable et solidement élaboré. Nous sommes prêts pour entrer dans le vif du sujet. Certains nous disent déjà : ce sera un marché de dupes, et sans résultats convaincants. C'est possible, les Cassandre ont toujours su donner de la voix. Mais nous sommes partis du principe que l'expérience valait d'être tentée. Au mieux, certaines choses bougeront. Au pire, nous aurons fait la preuve, face à la nation, que la mauvaise volonté ou l'impuissance ne seront pas venues du monde associatif. Il est difficile d'attendre mieux. Et l'environnement n'en peut plus d'attendre.

Pierre Delacroix,
Président d'Honneur FNE et SEPANSO

Juillet 2007

Nous retiendrons...

Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois dans le domaine de l'environnement.

Bras de fer entre la CBI et le Japon

28 au 31 mai 2007

Au grand dam des protecteurs de la faune marine, le Japon pratique de longue date (tout comme l'Islande et la Norvège) la chasse à la baleine sous couvert de "recherche scientifique"... Par ailleurs, s'estimant toujours aussi brimé par le moratoire de 1986 interdisant la chasse commerciale de ces grands cétacés, Tokyo tente de contourner l'obstacle en demandant à la CBI un droit pour une "pêche de subsistance", de type traditionnelle, en faveur de certaines de ses communautés côtières. Cet organisme s'y oppose, estimant qu'il s'agirait d'un droit déguisé pour une pêche commerciale. Le Japon menace de quitter cette commission (dont il est l'un des principaux contributeurs avec les Etats-Unis), laquelle commission oeuvre depuis 60 ans à la conservation de l'espèce considérée. Mauvais temps pour les grands cétacés... ES

Le PNUE alerte sur la fonte des glaces

5 juin 2007

A l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) vient à l'appui de la célébration de l'Année polaire internationale 2007-2008 : le sujet principal de son rapport est la problématique de la fonte des glaces. Cette étude met en lumière les conséquences économiques, sociales et environnementales du recul des glaciers, de la fonte des lacs et de la glace de mer ou encore de la diminution de l'enneigement. Les consé-

quences seront multiples et importantes, sur l'approvisionnement en eau douce pour l'agriculture et la consommation, sur l'élévation des niveaux de la mer touchant les zones côtières ou les modifications en Mer du Nord concernant la route navigable longeant la Sibérie... Si aucune mesure d'adaptation n'est adoptée, une montée du niveau de la mer d'un mètre devrait exposer 145 millions de personnes à des inondations et, d'un point de vue économique, se traduire par une facture de 950 milliards de dollars à la charge des communautés et du secteur industriel et de l'infrastructure. FC

A quand l'extinction définitive du thon rouge ?

11 juin 2007

Bien avant le début de l'actuelle décennie, la ressource disponible en thons rouges de Méditerranée et d'Atlantique Est connaissait une chute drastique et alarmante pour l'avenir de l'espèce. Le 11 juin 2007, les Ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche lançaient un plan de sauvegarde du thon, prévoyant notamment : une diminution de 10 % des quotas dès la première année, l'élévation de 10 à 30 kilos de la taille minimale des prises, et enfin la limitation des sorties en mer à six mois dans l'année. Mais cela suffira-t-il ? Certains organismes n'hésitent pas à préconiser une interruption totale de cette surexploitation des mers pendant plusieurs années ! Au plan européen, les observateurs scientifiques estiment qu'il faudrait limiter le produit de cette pêche à 15000 tonnes par an au lieu des 32000 actuellement fixées. Plus grave encore : il fau-

drait lutter contre les déclarations faussées de pêche et la multiplication des prélèvements illégaux, principales menaces pour la survie de l'espèce. ES

Evacuation sur les chapeaux de roues !

21 juin 2007

La visite, en mars dernier, de l'ex-Ministre de l'Ecologie Nelly Olin sur le site du dépôt de pneus abandonnés (estimé à 2500 tonnes) à Espiet en Gironde, a porté ses fruits puisque l'évacuation promise s'est achevée le 21 juin dernier. KE

Un nouvel espoir pour l'Esturgeon d'Europe

25 juin 2007

Avis de naissance : 11.000 alevins ont vu le jour à l'écloserie du CEMA-GREF de Saint-Seurin-sur-Isle (Gironde). C'est par fécondation artificielle d'ovules provenant d'une jeune femelle, Francine (8,5 kg), provenant de la dernière reproduction connue dans le milieu naturel en 1994. Deux pères sauvages, Justin (24 kg, né en 1984) et Emile (17 kg, né en 1994), se partagent l'heureuse paternité. Les jeunes bébés (1,5 cm) se portent bien et sont nourris de petites larves de crustacés (*Artemia salina*). Ils seront relâchés en septembre en Garonne et Dordogne pour restaurer "la population sauvage dont les effectifs sont au plus bas". Longue vie à ces petits esturgeons si menacés dans leur longue aventure en mer avant de revenir frayer dans nos rivières. Félicitations aux heureux biologistes dont la persévérance est enfin couronnée de succès. MTC

Pollution du Rhône

27 juin 2007

Le journal Le Monde rapporte que les Préfectures de l'Ardèche et de la Drôme, après celles du Rhône, de l'Isère et de l'Ain, ont pris un arrêté d'interdiction de consommer du poisson du Rhône et de ses canaux de dérivation suite à une "mystérieuse pollution" aux polychlorobiphényles (les PCB, plus connus sous le nom de pyralène, sont interdits en France depuis 20 ans). Le périmètre concerné (déjà 200 km) pourrait être étendu au Vaucluse, Gard et Bouches-du-Rhône en fonction des résultats des analyses. Selon le CEMA-GREF, l'origine de cette pollution serait antérieure à 1987 : les PCB, très peu solubles, se seraient accumulés dans les sédiments du fleuve récemment remontés en surface suite à des modifications de débit... Plusieurs collectivités territoriales, ainsi que la FRAPNA, notre homologue de la région Rhône-Alpes, ont d'ores-et-déjà porté plainte contre X afin de permettre de faire toute la lumière dans ce dossier. KE

Toyal change d'avis

6 juillet 2007

La grève de la faim du député béarnais Jean Lassalle n'aurait-elle servi à rien ? Un an après, le groupe japonais Toyo, leader mondial des poudres et pâtes d'aluminium, renoncerait à envisager une extension de ses activités sur le site d'Accous où il est implanté. C'est en mars 2006 que M. Lassalle avait entamé sa grève de la faim pour faire pression sur le propriétaire de l'usine afin qu'il renonce à son projet d'implantation à Lacq et décide une extension à Accous. Le 14 avril 2006, il cesse son jeûne à la suite de l'accord trouvé par le groupe japonais et N. Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur : Toyal s'agrandirait sur place et l'Etat français compenserait le surcoût éventuel et fournirait les autorisations nécessaires. Le Président de Toyal France estime aujourd'hui que les conditions n'ont pas été respectées (410.000 euros à

verser au groupe) sans compter les bénéfices perdus en raison du retard subi par les travaux d'extension. De plus le site est dans une zone à risques en matière d'inondations. Aujourd'hui la situation semble donc à nouveau bloquée. M. Lassalle pense que l'extension à Lacq signe la mort de l'usine d'Accous, ce que dément le Président de Toyal ; du coup, J. Lassalle rappelle que l'usine d'Accous ne respecte pas les normes Seveso 2 et il menace de la faire fermer. Ah bon ? CG

L'emploi du paraquat doit être proscrit !

10 juillet 2007

Nous avons pris connaissance avec satisfaction de la décision du Tribunal de première instance des Communautés européennes annulant la directive autorisant l'herbicide paraquat de Syngenta. La SEPANSO a en effet milité pour l'interdiction de ce poison violent non sélectif, à large spectre, qui dessèche le feuillage sans attaquer le système racinaire (employé notamment dans les bananeraies antillaises), et qui avait fait l'objet d'une interdiction dans 13 pays dont la Suède, le Danemark, l'Autriche et la Finlande. GC

Les jachères menacées

16 juillet 2007

Alors que tout le monde parle d'environnement et de développement durable, à la première occasion, on tranche en fonction d'un seul critère : la production. Pour éviter dans le passé la surproduction, la Commission européenne avait instauré la jachère obligatoire. Il se trouve que cela a permis la constitution de véritables couloirs de continuité de la biodiversité sur des territoires considérables. Et maintenant que fait-on ? Pour résoudre la question posée par l'extension des biocarburants (qui entraîne la montée des prix des produits agricoles alimentaires par effet de concurrence)... on propose de supprimer la jachère ! Cherchez l'erreur... PDx ■

ENQUETE

CISTUDES en DANGER

L'association Cistude Nature mène depuis 2004 un vaste programme d'étude destiné à inventorier en Aquitaine les populations de Cistude d'Europe, cette petite tortue d'eau douce en très forte régression partout en Europe.

Les principales causes de sa disparition : la destruction et la fragmentation des zones humides, ainsi que le prélèvement d'individus, auxquelles viennent s'ajouter des facteurs aggravants comme l'introduction d'espèces exotiques (écrevisses américaines, tortue de Floride...).

Ce suivi, auquel participe la SEPANSO et qui a déjà permis d'obtenir de précieuses données concernant le cycle de vie des cistudes (reproduction, ponte, hibernation), se poursuit en 2007 et 2008.

Chacun peut y participer : vous trouverez sur le site Internet dédié à ce programme les informations vous permettant de distinguer l'espèce (à ne pas confondre avec la tortue de Floride) et un formulaire d'enquête.

Attention, de mai à septembre, les cistudes se déplacent par voie terrestre : elles savent où elles vont, ne les ramassez pas !

Contactez plutôt Cistude Nature : 05.56.28.47.72
www.cistude-aquitaine.net

Photo : Stéphane BUILLES



La Réserve Naturelle des marais de Bruges participe au suivi : ici, une bénévole tient dans sa main droite une Cistude d'Europe et à gauche une Tortue de Floride...

14^{ème} Conférence CITES - Juin 2007

Par Françoise COULODOU, d'après le bilan dressé par l'Association "Robin des Bois"

La *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*, dite CITES ou Convention de Washington, signée en 1973, est entrée en vigueur en 1975. Elle compte aujourd'hui 171 pays membres. Elle a pour objectif de garantir le contrôle du commerce international des espèces inscrites dans ses annexes.

Les espèces couvertes par la CITES sont inscrites à l'une des **trois annexes** de la Convention selon le degré de protection dont elles ont besoin :

- L'annexe I comprend toutes les espèces menacées d'extinction : le commerce n'est autorisé que dans des conditions exceptionnelles.
- L'annexe II comprend toutes les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais dont le commerce doit être réglementé pour éviter une exploitation incompatible avec leur survie.
- L'annexe III comprend toutes les espèces protégées dans un pays qui a demandé aux autres parties leur assistance pour en contrôler le commerce.

Le commerce international des espèces sauvages représente des milliards de dollars par an et porte sur des centaines de millions de plantes et d'animaux.

Aujourd'hui, la CITES confère une protection à des degrés divers à plus de 3000 espèces sauvages, qu'elles apparaissent dans le commerce sous forme de plantes ou d'animaux vivants, de manteaux de fourrure ou d'herbes séchées.

Après deux semaines (du 3 au 15 juin) d'intenses discussions, le bilan de la 14^{ème} Conférence de la CITES est relativement satisfaisant, puisque plusieurs décisions majeures ont été prises :

◆ Dans la mer

Les poissons : appauvrissement de la biodiversité et des ressources alimentaires marines. L'**Anguille européenne** (lire page 18), menacée d'extinction dans les dix ans qui viennent, est le meilleur symbole de cet effondrement. La CITES a étendu sa protection à cette espèce le jour-même où les Ministres européens décidaient d'un plan de sauvegarde de l'espèce.

Par contre, le **Requin taupe** dit veau de mer et le **Requin aiguillat**, qui ont complètement disparu de la Mer Méditerranée, n'ont pas bénéficié d'un vote imposant un contrôle sur leur commerce.

Les cétacés : les pays membres de la CITES ont repoussé la proposition du Japon de rouvrir le commerce international des produits baleiniers. Le Sénégal a affirmé qu'il fallait attendre la fin du moratoire de la Commission Baleinière Internationale (CBI) pour déclasser les cétacés, alors que depuis quelques années l'Afrique de l'ouest est très sensible aux arguments des Japonais en faveur de la chasse à la baleine.

Les Coraux rouges : il en existe 26 espèces répandues dans le monde, très prisées par les fabricants de bijoux. Il n'ont pas bénéficié d'une protection spéciale.

En conclusion, concernant les espèces marines, **les avis de la FAO sont très suivis par les délégations officielles qui ne vont que très rarement contre les intérêts des grands pays pêcheurs** bien que la CITES constate que "le quart des stocks mondiaux de poissons sont surexploités, décimés"...

◆ Sur terre

Les bois précieux : **bois de Pernambouc** menacé par la lutherie, **Cèdre acajou** ou **Cèdre rouge**, **Palissandre cocobolo**, **Palissandre du Honduras** sont considérés comme rares.

Les reptiles : le **Caïman noir** finissant en sacs à main a été déclassé et passé de l'annexe I à l'annexe II.

Les mammifères : le **Loris lent** et le **Loris paresseux** (petits singes nocturnes de l'Asie du Sud et du Sud-Est), au faible taux de reproduction et souffrant de la déforestation, sont passés de l'annexe II à l'annexe I.

Le **Cerf de barbarie**, endémique en Afrique du nord, la **Gazelle de Cuvier**, la **Gazelle à longues cornes**, la **Gazelle Dorcas** ont été transférés de l'annexe III à l'annexe I.

Les grands félins d'Asie : les parties de la CITES ont décidé d'interdire l'élevage en captivité des **tigres** pour le commerce de leurs organes et autres dérivés. La Chine a déclaré qu'elle poursuivrait cette activité et qu'elle n'avait pas l'intention de changer sa politique nationale.

Les **Rhinocéros noirs**, dont les populations ont chuté de 90 % en 60 ans : il n'en resterait que 3725. Bien qu'inscrits à l'annexe I, ils ne sont guère protégés du braconnage.

Les **Eléphants d'Afrique** : après plus de deux semaines d'âpres discussions entre les pays africains, un certain répit est donné à l'éléphant. France Nature Environnement rappelle que les populations d'éléphants sont fragilisées par l'existence du commerce des défenses. Le Japon, et surtout la Chine, portent la responsabilité du sort de cette espèce. Les Etats de l'aire de répartition des éléphants ont accepté la suspension du commerce de l'ivoire pendant neuf ans et vont travailler ensemble sur la question de la conservation de l'animal et du renforcement des contrôles du commerce de l'ivoire. Malgré cela, on assiste à une recrudescence du braconnage du fait de la demande très importante.

Les pouvoirs de la CITES sont limités car, d'une part, le trafic des espèces commercialisables est aussi lucratif et bien organisé que celui des stupéfiants, d'autre part, la FAO semble avoir un avis prépondérant quand il s'agit d'espèces alimentaires et elle tend à favoriser les pêcheurs (ex. : l'Anguille restée en annexe II).

Pour en savoir plus : <http://www.cites.org/fra/index.shtml>

Colette GOUANELLE,
Administratrice de la
Fédération SEPANSO

Projet de port méthanier

sur l'estuaire

PARTICIPEZ AU DEBAT PUBLIC

Le site de la CPDP (Commission Particulière du Débat Public) est ouvert, à l'adresse suivante :

www.debatpublic-terminal-leverdon.org

Troisième ou quatrième port méthanier français, c'est le nouveau projet du Verdon. En août 2006, la société hollandaise 4Gas et le Port Autonome ont divulgué l'information de la signature d'une convention de réservation pour ce projet de construction d'un terminal méthanier sur l'estuaire de la Gironde, sur 20 hectares situés à proximité de l'ancien terminal pétrolier. Il est prévu la rénovation de l'appontement existant afin de faire accoster les méthaniers (d'une capacité allant jusqu'à 250.000 m³) et la construction de nouvelles infrastructures (5 cuves de stockage de 165.000 m³, 47 m de haut sur 80 m de diamètre, une torchère et une usine de regazéification, plus un gazoduc reliant le Médoc à Bordeaux) dont la mise en service est prévue pour 2011.

Les investissements représentent environ 500 millions d'euros. Avec 80 employés sur ce site, ce terminal devrait générer un trafic supplémentaire de 2 millions de tonnes, soit environ 25 % de plus qu'aujourd'hui. Il pourrait donner un nouveau dynamisme au port et une contribution non négligeable au Nord Médoc par les taxes induites. Il a déjà obtenu le soutien de la Chambre de Com-

merce et d'Industrie de Bordeaux.

Un tel projet, qui avait déjà fait l'objet d'études en 1999 puis abandonné, n'est pourtant pas du goût de tout le monde. Outre les études environnementales nécessaires à l'obtention des autorisations, les élus locaux s'en méfient et attendent de plus amples informations pour se prononcer. Ces installations pourraient en effet avoir des conséquences néfastes pour le développement des secteurs du tourisme et environnement entrepris par la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc.

Le but déclaré de ce projet est d'assurer une meilleure indépendance énergétique pour la France, mais les extensions des terminaux de Nantes et Fos-sur-Mer semblent suffire, et il s'agirait en fait de le substituer à l'exploitation de Lacq pour l'exportation vers l'Espagne, avec de substantiels bénéfices lorsque le prix du gaz va augmenter.

Ce terminal ne semble pas en adéquation avec la volonté nationale affichée de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre : l'usine de regazéification devrait émettre 200.000 tonnes de gaz à effet de serre par an (équivalent à 40.000 automobiles).

Les émanations, le bruit des compresseurs risquent également de nuire à la qualité des milieux naturels classés Natura 2000 : l'estuaire pour la protection des poissons migrateurs dont l'esturgeon d'Europe, et les zones hu-

mides du Nord Médoc qui sont aussi des zones migratoires pour les oiseaux.

Enfin ces installations classées Seveso 2, donc à haut risque, seraient implantées à 400 m des premières habitations.

Si, comme il est annoncé, le gaz naturel est épuisé dans une soixantaine d'années, c'est encore une friche industrielle de plus que nous laisserons en héritage aux générations futures.

C'est pour toutes ces raisons que le collectif "**Une pointe pour tous**" s'oppose à l'implantation d'un site classé "**Seveso II à haut risque**" sur l'un des derniers estuaires naturels d'Europe (<http://medocpourtous.org>).

La Commission Nationale de Débat Public (CNDP), saisie du dossier, propose un débat public concernant l'examen de ce projet. Il se déroulera entre mi-septembre et fin novembre 2007.

Le dossier devra prendre en compte la croissance de la part du gaz dans la consommation nationale et la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique française, les enjeux économiques et sociaux du projet à l'échelle nationale comme à l'échelle locale et enfin la diversité et l'importance des impacts sur l'environnement.

Deux autres débats se dérouleront en parallèle sur deux autres sites envisagés pour des projets similaires à Dunkerque et Antifer.

Encore une affaire à suivre de très près. ■



Georges VALLET,
Vice-Président SEPANSO Béarn
Président de la Maison
de la Nature et de
l'Environnement de Pau

Accidents en Vallée d'Aspe

Réflexions

Photo : Comité des Habitants de Vallée d'Aspe



Mardi 5 juin 2007

Sur la RN 134, entre Oloron et le Somport en Vallée d'Aspe, à Borce, un camion citerne espagnol fait une embardée, vers 18 heures, dans un virage proche du fort du Portalet et se renverse en travers de la route.

Le conducteur, blessé, est évacué sur l'hôpital d'Oloron. Mais en plus, l'accident provoque une brèche dans la citerne d'où se déverse une bonne partie de 30.000 litres de lessive de potasse qu'elle transporte.

Le gave d'Aspe bordant la route est immédiatement pollué en raison de la nocivité du produit. Des milliers de poissons meurent instantanément et il faudra qu'EDF augmente le débit du barrage du Portalet pour qu'une dilution du produit n'accroisse pas le phénomène.

Les derniers accidents en vallée d'Aspe ont suscité émotion et inquiétude, angoisse même. Pour les habitants de la région et pour ceux qui ont suivi l'histoire de la construction du tunnel du Somport, ils étaient prévisibles.

Au niveau du bilan, on relève depuis janvier 2003, date de l'ouverture aux véhicules ne transportant pas de matières dangereuses, 12 accidents importants. Depuis l'autorisation du transport des matières dangereuses (TMD), un accident grave a eu lieu en juin 2007 avec déversement de 30.000 litres de potasse ; le 14 février, un camion chargé d'ammoniac est arrêté à l'entrée française du tunnel du Somport après avoir constaté une microfuite de la valve de purge. Depuis l'ouverture aussi, 9 incidents : effondrements, éboulements, avalanches, simple accumulation de neige, chantiers de réfection, n'ont pas entraîné d'accidents mais ont immobilisé la circulation pendant des mois, au grand désespoir et à la grogne des utilisateurs, espagnols surtout.

Manifestement, pour des raisons que nous allons évoquer, la RN134 est inadaptée à la fonction qu'on lui impose.

Une première constatation peut se faire sur le terrain

Entre la France et l'Espagne, la nature du sol, la structure du sous-sol, la pente, les conditions atmosphériques (vent, brouillard, pluie), la nature fo-

restière, l'habitat sont complètement différents ; d'où les difficultés et les coûts pour réaliser un passage transpyrénéen aussi performant que chez nos voisins.

Pour diminuer certaines contraintes, on a ouvert en 2003 le tunnel du Somport dont la fiabilité est en adéquation avec les infrastructures côté espagnol et l'intensité programmée de la circulation. Par contre, le côté français n'a pas pu suivre et reste très dangereux.

Deuxième constatation

L'intensité de la circulation, l'étroitesse de la chaussée, la largeur des camions, le manque de visibilité, les nombreux virages, permettent très difficilement les croisements. Or, si en une heure, 25 camions dans la descente croisent 30 camions dans la montée, cela fait 750 croisements ! Et ce nombre de camions n'est pas un chiffre exagéré. Et plus on va aménager la route, plus il y aura de camions, donc plus de croisements !

Troisième constatation

Les accidents se produisent surtout dans le sens Sud-Nord car les conducteurs doivent s'adapter, dès la sortie du tunnel, à un changement brutal de vigilance du fait des nouvelles contraintes de la circulation, surtout en hiver ; sur les 12 accidents, 6 se situent entre novembre et février.

Quatrième constatation

On ne peut pas laisser de côté les qualités requises pour des conducteurs dont le salaire de recrutement et

la rentabilité exigée ne sont pas toujours en rapport avec la responsabilité que ces monstres de la route imposent.

L'histoire de la Vallée d'Aspe, dont une tranche se construit sous nos yeux, est en train de subir un bouleversement qui va mettre en péril l'équilibre de la montagne. La pression économique, basée sur la libéralisation des échanges, est en train de faire sauter tous les verrous qui en assureraient l'autonomie spécifique, aussi bien au niveau physique, climatique, floristique, faunistique et culturel. Les derniers bastions où s'étaient réfugiés, depuis des millénaires, les populations refoulées par les flux migratoires vont tomber. On comprend ce "sauve qui peut" parfois surréaliste !

Trois protagonistes de puissance inégale tentent de s'affirmer :

- les hommes attachés au mode de vie en équilibre avec l'environnement,
- les économistes de toutes les nationalités, préoccupés uniquement par la rentabilité financière du commerce,
- les politiques tournés soit vers les uns, soit vers les autres suivant leur conviction et la position des électeurs de leur circonscription.

QUE SUGGÉRER ?

Réaliser, enfin, une politique rationnelle basée sur des évidences ; des choix impérieux sont à faire si l'on veut s'appuyer sur la notion de développement durable. La logique impose l'économie financière, énergétique, tout en permettant une économie respectueuse de l'environnement.

Pour cela, il faut :

- Orienter une politique de décroissance des flux, en assurant des échanges de proximité, c'est-à-dire en favorisant, par des allègements de charges, la consommation des

produits régionaux. Il faut que cessent des annonces comme celle-là : *"Lundi 16 février 2004 - A 7 heures, un camion semi-remorque hollandais transportant 14 tonnes de pommes frites circulant sur la RN 134 à Astis, au nord de Pau, prend feu"* ! Cela rappelle le transport, depuis la Hollande aussi, de tous les chênes palustres qui entourent la place Clémenceau à Pau. Ne savons-nous pas faire des frites ? Ne pouvons-nous pas trouver des chênes, même palustres, plus près ?

- Renforcer les points faibles de la N134, sans plus, pour ne pas porter atteinte à l'authenticité de la vallée tout en favorisant le tourisme, limiter le tonnage des camions et refuser les charges de produits dangereux.
- Engager la réadaptation de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc, sans ambition autre que de soulager la route par le feroutage, en prévoyant peut-être, en amont de Pau ou d'Oloron, une gare de transit pour la prise en charge des poids-lourds.
- Organiser un transport maritime sélectionné du fret, afin de ne pas transporter par cette voie les matières toxiques ou périssables.
- L'intensité des flux n'étant absolument pas en rapport, et encore moins pour l'avenir, avec les moyens ci-dessus, il est indispensable de mettre en chantier un renforcement des voies ferrées existantes Nord-Sud transeuropéennes et transpyrénéennes, aux deux extrémités de la chaîne et de prévoir au moins une autre voie de feroutage. Certaines ont déjà été évoquées ; un tunnel (mixte ?) à basse altitude au centre du massif serait le moins agressif pour l'environnement.
- L'Europe ayant créé une taxe européenne pour les poids-lourds afin de favoriser le financement du feroutage, il serait raisonnable d'appliquer cette mesure chez nous. ■

BREVES

LE CIRON MENACE

Après avoir autorisé le défrichement de 164 hectares aux sources du Ciron à Lubbon (Landes), et malgré un avis défavorable du Commissaire enquêteur, la DDAF des Landes se propose d'accorder pour ces nouvelles cultures une autorisation d'irriguer déguisée en pompes expérimentales... Chez les riverains, usagers et associations, des recours administratifs se préparent.

PB

ZONES VULNERABLES AUX NITRATES

La délimitation des zones vulnérables aux nitrates, arrêtée en 1994, amendée en 2002, doit être révisée tous les quatre ans. Le Préfet coordonnateur de Bassin a proposé des modifications du zonage avec extension dans trois départements : Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques. Les CO-DERST (ex-CDH) ont validé. Les Préfets sont plus ou moins réservés. Mais l'opposition vient des politiques (Conseils Généraux et Régionaux) qui refusent toute extension, emboîtant le pas aux Chambres d'agriculture qui proposent même certains déclassements :

- Gironde : pour le déclassement du Bassin de la Leyre et des communes riveraines de la Garonne.
- Lot-et-Garonne : pour le déclassement des rivières des coteaux de Gascogne et contre l'extension de la vallée du Trec et de la Gupie.
- Landes : pour le déclassement de la partie amont de la Leyre, du Ludon et de la partie aval du Gabas, du Bahu et des affluents rive gauche de l'Adour.
- Pyrénées-Atlantiques : contre l'extension des parties amont des mêmes rivières, plus les Luy et Louts.
- Dordogne : seuls à se prononcer pour le maintien des anciens zonages.

MTC

Communiqué du BEE (Bureau Européen de l'Environnement) dont la SEPANSO est membre

Produits chimiques

Une étape bouclée : voici le départ de la mise en oeuvre de REACH.

Après huit années de discussion, l'Union européenne a adopté une loi cadre relative aux produits chimiques destinée à remplacer l'ensemble des quelques quarante directives qui n'avaient pas réussi à protéger les gens et la nature contre les pollutions chimiques. REACH (Registration, Evaluation & Authorisation of Chemicals) est le résultat d'une rude bataille entre les défenseurs de l'environnement et de la santé s'opposant aux intérêts des industriels. La Commission, les gouvernements des Etats membres et le Parlement de l'Union européenne ont tous été soumis à des pressions énormes, donnant lieu à des confrontations sévères. Pour le Bureau Européen de l'Environnement, REACH a donné lieu à la mobilisation la plus importante de ces dernières années. Nous avons travaillé avec les autres organisations environnementales, les organisations de consommateurs, les syndicats, les groupes qui s'intéressent à la santé, et même certains industriels progressistes, en particulier certains qui utilisent des produits chimiques. La forme finale de REACH n'est pas aussi abrupte que celles des propositions originales. REACH a sans aucun doute souffert des attaques. Tout au plus pouvons-nous nous vanter d'empêcher que le résultat ne soit encore plus mauvais, mais nous avons appris pas mal de choses qui nous aideront pour la mise en œuvre.

Enregistrement

En 2005, pendant la première lecture, le lobby industriel accusa REACH de les handicaper avec des

charges excessives. Quand on découvrit que l'auto-évaluation des industriels avait grossièrement exagéré l'impact du projet, les industriels furent contraints de battre en retraite ; ils changèrent de tactique et invoquèrent les problèmes que rencontreraient les petites et les moyennes entreprises. Cet argument leur permit d'exploiter des lacunes pour des substances produites en volumes plus faibles. En juin 2007, la nouvelle Agence de la Chimie en Europe (ACHE) s'ouvre à Helsinki pour trouver son rythme normal de travail l'an prochain. L'Agence pilotera la base de données. Les industriels l'approvisionneront avec les paramètres de leurs produits, tous les problèmes sanitaires et environnementaux rencontrés, toutes les préconisations pour leurs emplois, les effets sur les gens et sur l'environnement, et même comment les entreprises s'assurent que les risques sont contrôlés. Les sociétés doivent enregistrer n'importe quel nouveau produit chimique inventé, produit ou importé en quantité supérieure à une tonne par an, avant de pouvoir le commercialiser.

La première phase d'enregistrement de REACH comprend toutes les substances déjà reconnues comme cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR), sinon les exigences pour l'enregistrement des substances déjà sur le marché sont encore basées sur le volume de production. La date butoir pour l'enregistrement s'appliquant aux substances CMR vaut également pour celles qui sont très toxiques ou polluent durablement les organismes aquatiques, s'ils sont importés ou produits en quantités supérieures à 100 tonnes, ainsi que pour

les substances communes (volumes supérieurs à 1000 tonnes). Au cours de la seconde lecture, la date butoir a été repoussée à 2010, ce qui montre bien que les producteurs de substances communes ont dominé le lobby industriel.

La Commission doit décider d'ici là comment une substance peut être exemptée en raison de conditions d'exposition. L'exemption signifie qu'on peut dispenser un producteur des tests requis pour l'enregistrement. Ce concept d'exemption est un rêve devenu réalité pour les industriels car celui-ci suppose qu'il serait possible de contrôler les risques pour l'utilisation (et l'exposition associée) sans révéler tous les dangers d'un produit. Ceci défie la raison, car pour étudier les risques, on doit d'abord définir à la fois les dangers et les conditions d'exposition. Il reste à voir l'ampleur de cette lacune lors de l'examen de REACH en 2008. Les autres dates butoirs restent 2013 pour les substances produites en quantités comprises entre 100 et 1000 tonnes, et 2018 pour les substances comprises entre 1 et 100 tonnes.

Juste à temps pour la troisième phase, une révision en 2014 déterminera si un Rapport sur la Sécurité Chimique (RSC) sera également exigé pour les substances CMR comprises entre 1 et 10 tonnes. Les RSC sont des études de risques qui, selon la loi actuelle, sont réalisées par les autorités. Avec REACH, ces études de risques relèvent de la responsabilité du producteur, ce qui correspond au "renversement de la charge de la preuve", parce qu'il appartient au producteur d'apporter la preuve que son

produit n'est pas dangereux. Dans l'ancien système les autorités pouvaient seulement interdire une substance une fois qu'elles avaient prouvé que celle-ci provoquait des problèmes : un système inefficace qui prenait beaucoup de temps.

Autorisation et substitution

Alors que les producteurs garantissent déjà que leurs produits sont sûrs au moyen du dossier d'enregistrement, le processus d'autorisation est dans le cadre de sécurité prévu de REACH. Lorsque les autorités soupçonnent que des risques ne peuvent pas être contrôlés pour un produit chimique, en particulier pour les plus inquiétants tels que les PBT (persistants, bioaccumulables et toxiques), les vPvB (très persistants et très bioaccumulables), les CMR, les perturbateurs endocriniens et autres du même style, les autorités peuvent exiger une autorisation spéciale. Ceux-ci sont identifiés scientifiquement, mais les Etats membres doivent encore se mettre d'accord sur la liste des substances qui auront besoin d'une autorisation et figureront à l'annexe XIV. Ceci oblige les producteurs, importateurs et utilisateurs à demander que leur application spécifique et leur utilisation d'une substance soit autorisée, et à nouveau prouver, plus en détail, comment ils ont l'intention de maîtriser les risques.

La taille a son importance : les nanotechnologies et l'environnement

Qu'est qu'une crème solaire, un rouge à lèvres, un milk-shake diététique et des puces électroniques ont en commun ? Réponse : ils peuvent tous contenir des nanotechnologies. Le terme nanotechnologies (ou "nanotech") renvoie à toutes les applications qui sont extrêmement petites. En général, on parle de nanotechno-

logies en relation avec des matériaux, des systèmes et des procédés qui fonctionnent à une échelle de 100 nanomètres ou moins. On est vraiment dans le minuscule. Un virus mesure environ 150 nanomètres et le diamètre d'un cheveu 80000.

Il y a seulement quelques années, les nanotech étaient principalement le domaine exclusif de la science-fiction. Récemment, cependant, elles sont devenues un mot qui excite le monde des affaires et celui de la recherche. Au mois de juin 2005, la Commission a adopté un programme d'action pour les nanosciences et les nanotechnologies, visant à accroître "les investissements, la coordination des recherches et le développement". Le programme d'action proposait de doubler le budget de la recherche pour ce domaine par rapport au 6ème programme cadre de recherche qui s'achevait en 2006. En septembre l'an passé, le Parlement européen apporta son soutien pour accroître les investissements publics ; de fait le 7ème programme a assurément plus que doublé le budget de la recherche consacré aux nanotechnologies. Il réserva un budget prévisionnel de 3,4 billions d'euros pour les nanosciences, les nanotechnologies, les nanomatériaux et les nouveaux produits.

Alors que la recherche, le développement et la commercialisation sont lancés depuis un certain temps, le débat à propos des nanotechnologies s'ouvre tout juste. Certains partisans des nanotechnologies s'extasient sur leurs utilisations potentielles quasi-miraculeuses. Parmi les utilisations possibles, on vante l'éclairage et le stockage d'énergie beaucoup plus efficaces, ainsi que des matériaux beaucoup plus isolants induisant une baisse de la consommation d'énergie. Certains disent que les nanotechnologies pourraient améliorer la productivité dans certaines entreprises, ce qui permettrait de réduire la consommation de ressources. Les nanotechnologies sont ainsi vues comme un outil

qui pourrait aider à lutter contre le changement climatique et nous permettre de réduire notre empreinte écologique. D'autres soulignent les possibilités qu'elles offriraient pour purifier l'eau dans les pays en voie de développement. Ces projections très optimistes des bénéfices des nanotechnologies nous rappellent un peu les annonces prometteuses qui furent faites quand on évoqua à leurs débuts l'énergie nucléaire et les biotechnologies. A l'époque, elles furent évoquées comme solutions potentielles pour le problème énergétique de la planète et pour faire disparaître les famines.

Mais les nanotechnologies pourraient également présenter des risques graves pour notre santé et notre environnement. Les nanoparticules sont non seulement beaucoup plus petites que les particules "normales" mais leurs propriétés physiques peuvent être aussi complètement différentes des particules plus importantes de la même matière. Par exemple, l'aluminium à l'échelle nanométrique explose ! Cela signifie que la toxicité et les effets sanitaires potentiels peuvent être aussi beaucoup plus importants que ceux des particules ordinaires. Actuellement, il y a beaucoup de choses que nous ignorons à propos des nanoparticules. Dans le domaine médical, les scientifiques savent que les nanoparticules peuvent pénétrer les tissus de nos poumons et atteindre nos vaisseaux sanguins, accroissant par là même les risques cardiovasculaires. Certains spécialistes prétendent même qu'elles peuvent atteindre le cerveau à partir du nez en utilisant le nerf olfactif. Rares sont les informations sur le comportement des nanoparticules une fois qu'elles sont disséminées dans l'environnement. Pourraient-elles finir dans nos aliments ? Encore plus problématique : nous manquons couramment de tests adéquats permettant d'évaluer de manière fiable les nanoparticules.

L'académie nationale des sciences

VOUDRAIT-ON NOUS FAIRE TAIRE ?

Pression intolérable sur les opposants à un projet de circuit automobile dans le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

Gérard Charollois a reçu une assignation en tant que Président de la SEPANSO Dordogne et de la Convention Vie et Nature pour une écologie radicale. Ainsi, il devra comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de Paris car les époux Brooker Carey estiment que l'opposition à leur projet de réalisation d'un circuit automobile dans le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin est dif-famatoire. Ils demandent des dommages et intérêts en faisant valoir une atteinte à leur image du fait des critiques qui apparaissent sur les sites Internet de la CVN et de "Court Circuit" (cette dernière dénomination correspond au regroupement des divers opposants au nombre desquels bien entendu la SEPANSO Dordogne).

Nous espérons qu'il ne risque rien car, selon nous, lui-même et les opposants au projet n'ont usé que de leurs droits de citoyens en attirant l'attention des élus, des pouvoirs publics et de l'opinion publique sur les dommages sérieux qu'induirait la réalisation de ce projet. Logiquement le juge civil devrait considérer que les époux Brooker Carey utilisent à mauvais escient la justice.

Cette affaire paraît exemplaire à notre Fédération régionale :

- Les opposants ont eu de grosses difficultés pour obtenir les documents concernant ce projet, au mépris de la Convention d'Aarhus.
- Les opposants ont fait l'objet d'intimidations diverses : photographie des plaques minéralogiques des véhicules des participants à des manifestations d'opposition au projet, photographie des manifestants sans leur accord...
- Couronnement : on impose au principal opposant de se détourner du combat de terrain pour lui imposer de consacrer son temps et son argent pour organiser sa défense sur le terrain juridique choisi par le porteur du projet.

La Fédération SEPANSO a attiré en son temps l'attention de France Nature Environnement sur ce projet néfaste pour l'environnement en Périgord. Le Président a été informé et nous lui avons demandé de faire traiter le problème du droit du militant associatif lors du "Grenelle de l'environnement" qui aura lieu à l'automne. Nous en avons profité pour rappeler qu'en Aquitaine plusieurs militants associatifs qui ont vu leurs biens dégradés n'ont jamais vu leurs enquêtes aboutir.

Naturellement, la Fédération SEPANSO apporte son soutien indéfectible à Gérard Charollois et le remercie une nouvelle fois pour l'action militante conduite en Dordogne en espérant une fin joyeuse à cette lamentable affaire.

Georges CINGAL,
Secrétaire Général de la
Fédération SEPANSO

du Royaume-Uni a recommandé que les nanomatériaux soient considérés comme de nouveaux produits chimiques, lesquels devraient faire l'objet de nouvelles évaluations en terme de sécurité. Elle a également recommandé que les usines et les laboratoires de recherche classent ceux-ci comme dangereux. En dépit de la pénurie grave de connaissances sur l'impact des nanotechnologies, il y a déjà quelques 720 produits commercialisés aujourd'hui qui en contiennent. Sur la liste, on trouve des crèmes écran solaire, du rouge à lèvres, de la poudre de maquillage, du shampoing, des crèmes hydratantes et du vernis pour mobilier. Mais les consommateurs ne sont pas informés dans la mesure où il n'y a aucune loi en vigueur qui impose aux fabricants qui utilisent des nanotechnologies de mentionner celles-ci sur l'étiquette. En fait, il n'y a aucune loi pour réglementer les nanotechnologies.

Les nanotechnologies sont manifestement un sujet important pour ceux qui définissent les politiques de l'Union européenne. Il y a un besoin urgent de débat politique et de réglementation. Nous devrions appliquer le principe de précaution en ce qui concerne les nanotechnologies. Logiquement, le BEE a récemment monté un groupe de travail dédié aux nanotechnologies. Depuis le mois de septembre 2006, fait également partie de Nanocap un consortium qui s'est donné pour mission d'analyser les avantages et les inconvénients des nanotechnologies. Nanocap mobilise des associations de protection de l'environnement, des syndicats, des groupes d'appui de syndicats et des universités. L'objectif est de fournir d'ici 2009 des bases de données techniques et éthiques aux associations et aux syndicats. Les participants pourront les utiliser pour définir leur position. Le projet vise à "approfondir la compréhension des associations et des syndicats en ce qui concerne les risques pour la santé, sur les lieux de travail et à proximité, ainsi que ceux pour l'environnement ; enfin les implications éthiques". Pendant le développement de Nanocap, quatre conférences seront organisées pour les membres des parties prenantes afin de balayer l'ensemble des problématiques ; une conférence au terme du projet sera ouverte au public. ■

NATURA 2000

en Aquitaine

Une mosaïque de milieux à préserver
pour sauvegarder la biodiversité



De gauche à droite, et de haut en bas : Vison d'Europe (P. Petit), Jonc fleuri (RN Bruges), Chêne pédonculé (RN Cousseau), Truite (J. Gjini), Ours brun (J.J. Camarra), Cistude d'Europe (S. Builles), Gazé (S. Labatut), Huitrier-pie (RN Arguin), Agrions élégants (S. Maslak), Mélisse des bois (C. Gouanelle), Oedipode turquoise (S. Builles), Esturgeon d'Europe (A. Bordes), Desman des Pyrénées (I. Des), Fadet des laïches (RN Cousseau), Rainette méridionale (S. Builles), Angélique à fruits variables (D. Cheyrou), Cuivré des marais (S. Labatut), Nid de Vanneaux huppés (RN Cousseau), Phoque veau marin (RN Arguin)

Colette GOUANELLE, Administratrice SEPANSO (parties 33, 24, 64 et 47)
et Georges CINGAL, Président SEPANSO Landes (partie 40)



Photos : A. Pourre / M. Martin / C. Gouanelle

Les organisations européennes de protection de la nature viennent de célébrer le quinzième anniversaire de la Directive Habitats, instrument juridique très important de l'Union Européenne pour la protection de la biodiversité et dont la principale réalisation est le réseau Natura 2000 (réseau des espaces naturels européens pour la conservation des habitats et des espèces dans le cadre du développement durable).

L'érosion mondiale de la biodiversité est aujourd'hui reconnue par tous les responsables politiques mais ce ne fut pas toujours le cas et la France a été condamnée à plusieurs reprises par la Cour de Justice Européenne pour insuffisance de désignation de sites Natura 2000. Le travail d'information des citoyens n'ayant pas été effectué correctement, de nombreuses oppositions s'étaient manifestées, aussi bien parmi les élus locaux que chez les propriétaires et usagers des territoires classés. Le réseau Natura 2000 n'est pourtant pas une gigantesque Réserve Naturelle comme on a voulu le faire croire. Les espaces désignés sont gérés sans contrainte particulière pour les usagers et n'interdisent aucune activité tant que celle-ci n'affecte pas l'intégrité de la zone désignée et en particulier les habitats et espèces pour lesquels la désignation a été opérée.

La phase de désignation des sites Natura 2000 (Directive Habitats et Directive Oiseaux) est enfin terminée. L'Aquitaine compte 150 sites Natura 2000 dont 124 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats et 26 Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. Les DOCOBs (document décidant des objectifs et moyens de gestion des sites pour atteindre le degré de préservation nécessaire) doivent être terminés en 2010, sous peine de sanctions financières de la part de la Commission Européenne.

Suite au décret du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'Environnement, l'implication des collectivités territoriales dans les comités de pilotage pour l'élaboration et le suivi des DOCOB est accrue. Ce n'est que faute de candidat, parmi les représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements, pour présider le comité pilotage que le Préfet assurera la présidence et se chargera de recruter un opérateur technique, par l'intermédiaire de la DIREN. Une fois constitué, chaque Comité de Pilotage désigne un opérateur chargé du diagnostic et de l'élaboration du DOCOB, en concertation avec des représentants de tous les acteurs locaux. L'opérateur peut être une association, l'ONF, le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, un syndicat intercommunal...

EN GIRONDE

Le Préfet a convoqué le Comité départemental le 9 février dernier. Lors de cette réunion, nous avons eu confirmation des derniers sites retenus pour la Gironde. Au total, on compte 52 sites dont 44 prévus en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats et 8 Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux.

Seulement un tiers des DOCOBs sont actuellement en cours d'élaboration ou terminés. Les autres doivent impérativement être achevés à l'horizon de 2010. Face à cette urgence qui fait suite aux différents attermoissements qu'ont suscités les désignations dans notre région, la DIREN a décidé d'accélérer les procédures : élaboration commune des DOCOBs des sites superposés ou mitoyens, procédures accélérées (pré-DOCOB) et mises en synergie avec d'autres procédures connexes (SAGE, Opération Grand Site, plan de gestion de Réserve Naturelle...).

3 DOCOBs sont terminés

- Sites des Lagunes de Saint-Magne et Louchats et des Lagunes de Saint-Symphorien.
- Site de la Vallée du Ciron (commun avec les Landes et le Lot-et-Garonne).

11 DOCOBs en cours

Sites des carrières de Cénac, des Grottes du Trou Noir, Carrières souterraines de Villegouge, Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap-Ferret, Boisements à chênes verts des dunes du littoral girondin, Forêt de la Pointe de Grave et marais du Logit, Champ de tir de Captieux (commun avec les Landes), Champ de tir du Poteau (commun avec les Landes), Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats, Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans, Vallées du Lary et du Palais (communes avec la Charente et Charente-Maritime).



Inflorescences d'Angélique à fruits variables

Photo : Denis CHEYROU

Lesancements des prochains DOCOBs

Ils ont lieu en 2007 pour les Marais de Braud-et-Saint-Louis et Saint-Ciers-sur-Gironde, Marais du Blayais (côté estuaire), Marais du Nord-Médoc et du Bas-Médoc, Bassin d'Arcachon, Banc d'Arguin, Prés salés d'Arès, Embouchure de la Leyre, Forêt dunaire de La-Teste-de-Buch (pré-DOCOB), Réseau hydrographique (RH) des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines, RH du Gestas (pré-DOCOB), RH de la Pimpine (pré-DOCOB), Vallée de l'Euille (pré-DOCOB), Domaine départemental d'Hostens, RH de l'Engranne. C'est déjà le cas pour les Marais de Braud, Saint-Ciers et du Blayais, le RH des Jalles de Saint-Médard et Eysines, le RH de l'Engranne, le RH du Gât mort et du Saucats.

Ils auront lieu :

- en 2008 pour les Marais du Haut-Médoc (pré-DOCOB), les Marais du Bec d'Ambès (pré-DOCOB), la Garonne, le RH du Dropt (pré-DOCOB), les affluents rive gauche de la Garonne (RH de la Bassane, du Brion et du Beuve : pré-DOCOBs),
- en 2009 pour les Vallées et palus du Moron (pré-DOCOB), Etangs et marais de l'arrière-dune médocaine (pré-DOCOB), Palus de Saint-Loubès et d'Izon (pré-DOCOB), Vallées de la Saye et du Meudon (pré-DOCOB),
- en 2010 pour l'Estuaire de la Gironde (pré-DOCOB).

Des problèmes se posent

Une fois de plus, alors qu'on nous a affirmé, à plusieurs reprises, que l'élaboration des DOCOBs permettrait de revoir les limites des sites, on constate que ce ne sera pas le cas

pour le site des Marais de Bruges, Blanquefort et Parem-puyre qui se limite à la Réserve Naturelle des Marais de Bruges et dont l'extension ne sera pas examinée du fait que le DOCOB est considéré comme fait, puisqu'il existe un plan de gestion (fort bien fait paraît-il !) de la Réserve Naturelle. Or, ce site dont nous avons déjà dénoncé l'extrême réduction (256 ha au lieu des 3990 ha proposés en 1997) est complètement isolé des sites voisins, avec un risque de disparition de l'Angélique à fruits variables (voir encart page suivante).

Il en est de même pour d'autres sites dont les DOCOBs seront limités à un diagnostic floristique et faunistique et à un état des lieux des activités humaines (pré-DOCOB). Cela retarde d'autant l'occasion de faire comprendre aux citoyens concernés qu'ils ont intérêt à protéger la biodiversité dans leur secteur plutôt que de toujours penser à bétonner et bitumer.

D'autres problèmes se posent lors de l'élaboration des DOCOBs, tels que l'impossibilité de contrer la déprise agricole (voir encart ci-contre). Reste à espérer que la France et l'Europe mettront les moyens financiers nécessaires pour inciter les propriétaires à réhabiliter leurs prairies. C'est toute la question.

LA DÉPRISE AGRICOLE

Un problème sur certains sites Natura 2000

Cette déprise affecte souvent les prairies de fauche ou de pâturage qui se ferment peu à peu et deviennent des espaces boisés où la biodiversité est très réduite par rapport à celle d'une prairie, surtout en zone humide (cas du site du Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans en photo). Or, aucun article du code rural ne permet de contraindre les propriétaires qui n'entretiennent plus leurs terrains mais refusent de signer des baux avec des éleveurs volontaires de crainte de ne plus pouvoir récupérer leurs terres. Les collectivités locales ne peuvent d'ailleurs se substituer aux privés pour des montants aussi importants.



Photo : Colette GOUANELLE

ANGELICA HETEROCARPA

En dehors du site Natura 2000

L'Angélique à fruits variables, *Angelica heterocarpa*, est une plante de la famille des Ombellifères. C'est une espèce endémique franco-atlantique qui vit sur les bords vaseux des fleuves et estuaires affectés par les marées. Elle est exclusivement cantonnée dans le Sud-Ouest (Garonne, Landes, Pays-Basque) et l'Ouest (Charente et Loire-Atlantique) de la France.

Nous avons dû, en février dernier, adresser un courrier au Commissaire de l'Environnement (Commission Européenne) pour réfuter une information transmise par le Ministère de l'Ecologie lors d'une réunion avec les représentants de la Commission Européenne. Cette information, émanant d'on ne sait où, stipulait que l'espèce prioritaire *Angelica heterocarpa* (code 1607) n'était pas présente dans le secteur dont nous demandions l'intégration au site Natura 2000 des Marais de Bruges et qui est situé entre la Réserve Naturelle et la Garonne. Grâce à l'attestation écrite d'un botaniste de Bordeaux 1 (Jean Laporte-Cru), nous pouvons contredire cette allégation.

Malheureusement, vu le retard pris pour la désignation des sites, le Commissaire Européen nous a répondu qu'il était urgent "d'entamer une stratégie de gestion et de surveillance de l'état de conservation de la nature, afin de pouvoir tester et évaluer le succès du réseau". Mais, les listes des Sites d'Intérêt Communautaire "seront revues dans le futur, en fonction de l'état de conservation des espèces et des habitats"... Lorsqu'il ne restera plus rien à protéger ?

DANS LES LANDES

Le Préfet a convoqué le Comité départemental de suivi le 9 mars 2007. Lors de cette réunion, la DIREN a présenté les objectifs pour les Landes. Ceux-ci sont les fruits des consultations menées depuis la dernière réunion du Comité (24 novembre 2005) ; le temps écoulé permet d'appréhender les réticences de certains acteurs locaux. 31 sites ont été retenus (26 sites au titre de la Directive Habitats, soit 5 Zones Spéciales de Conservation et 21 Sites d'Intérêt Communautaire, et 5 sites ZPS au titre de la Directive Oiseaux).

10 DOCOBs ont été finalisés

- Etangs d'Armagnac (Landes et Gers) : DOCOB réalisé par l'ADASEA32 validé le 1er juillet 2003. L'ADASEA est désignée comme opérateur.

- Tourbières de Mées : DOCOB préparé par la commune, validé le 22 avril 2004. La commune a signé un contrat de gestion avec le Conservatoire régional des

Espaces Naturels d'Aquitaine le 15 décembre 2006.

- Lagunes des Landes de Gascogne : DOCOB réalisé par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne validé le 28 avril 2004. Le Parc est désigné comme opérateur le 28 février 2006.
- Dunes de Mimizan-Plage à Vieux-Boucau : DOCOB préparé par l'ONF validé le 21 décembre 2004. L'ONF est désigné comme opérateur le 14 novembre 2006.
- Dunes de Vieux-Boucau à Hossegor : DOCOB préparé par l'ONF validé le 21 décembre 2004. L'ONF est désigné comme opérateur le 21 décembre 2006.
- Dunes de Capbreton à Tarnos : DOCOB préparé par l'ONF validé le 21 décembre 2004. L'ONF est désigné comme opérateur le 14 novembre 2006. Deux premiers contrats Natura 2000 ont été signés.
- Vallées de la Leyre : DOCOB préparé par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne validé le 12 octobre 2005. Le Parc est désigné comme opérateur le 29 mars 2006.
- Réseau hydrographique des affluents de la Midouze : DOCOB préparé par Midouze Nature validé le 7 décembre 2006. Midouze Nature candidate pour la phase "animation". La SEPANSO a demandé à l'Etat l'extension de l'aire pour que le secteur de Bostens (ruisseau des Neuf Fontaines) ne soit pas un site semi-naturel orphelin. Nous n'avons pas été écoutés alors que la qualité du site et le nombre des espèces figurant dans la Directive Habitats rendait celui-ci parfaitement éligible. Le refus a quelque chose de sordide : les études de la A65 et de la LGV présentent des fuseaux qui coupent ce site. Les études récentes des naturalistes ont confirmé l'erreur d'appréciation des aménageurs, ainsi Cistude Nature a découvert la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches (voir encart page 14), bio-indicateur retenu par la Convention de Ramsar. La SEPANSO rappelle une nouvelle fois que cette espèce, qui a été victime des pollutions (agricoles, concurrence d'écrevisses étrangères...), a également vu ses milieux détruits, par exemple pour la réalisation de barrages dans des thalwegs (Renung) des têtes de bassin.
- Vallée du Ciron (Gironde, Landes et Lot-et-Garonne) : DOCOB préparé par Ciron Nature validé le 7 juillet 2006.
- Barthes de l'Adour : DOCOB préparé par Barthes Nature validé le 13 décembre 2006. Barthes Nature est candidate pour le suivi de la mise en œuvre du DOCOB. L'Etat a enfin validé les premiers contrats permettant aux agriculteurs, aux éleveurs, aux forestiers d'obtenir des aides en contrepartie d'une gestion respectueuse de l'environnement (15 CAD qui représentent 135.000 euros).

DOCOB en cours d'élaboration

Coteaux du Tursan : le Conseil Général des Landes pré-

pare le DOCOB. La première réunion du Comité de Pilotage a eu lieu le 2 juin 2006. Le diagnostic écologique est en cours. Plaquette 12 pages disponible (05.58.05.41.30).

Zones de Protection Spéciale

- Arjuzanx : le Syndicat mixte de gestion des milieux naturels (émanation du Conseil Général des Landes qui est devenu propriétaire du site) rédige le DOCOB. Le Comité de Pilotage a été installé le 15 mars 2006 et premier rapport en mars 2007.
- Zones humides associées au marais d'Orx : le Syndicat mixte de gestion des milieux naturels est candidat (le Conseil Général est propriétaire à Orx).
- Barthes de l'Adour : la SEPANSO a vainement souhaité que les élus locaux acceptent le principe d'un corridor écologique dans l'agglomération dacquoise. Malgré de multiples oppositions (argumentaire de la Fédération de chasse...), l'arrêté ministériel a été signé le 12 avril 2006 et la ZPS est devenue enfin une réalité.
- Courant d'Huchet : Marensin Nature candidate pour le DOCOB.
- Champ de tir du Poteau (voir ci-après Captieux).
- Un site va l'être prochainement. Deux autres sont en cours d'élaboration.

Les propositions de programme 2007-2010 sont les suivantes

- Champ de tir de Captieux (Gironde et Landes) : l'ONF propose de réaliser le DOCOB. Diagnostic écologique en cours pour la ZPS du Poteau.
- Zones humides du Marensin (regroupement de sites : Léon, Marensin, Moliets, La Prade, Moisan, Huchet) : les comités de pilotage ont été réunis le 14 mars. Il n'y a pas de collectivité candidate.
- L'Adour : l'Institution Adour est candidate... Se pose la question de la ZPS des Barthes de l'Adour. La SEPANSO Landes est plutôt inquiète...
- Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan-Plage : l'ONF propose ses services.
- Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born : Born Nature a fait acte de candidature.
- Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe : l'association Courant de Contis Nature a fait acte de candidature.
- Zone humide du Métro (Tarnos) : l'ONF propose ses services.
- Réseau hydrographique du Midou et du Ludon : aucune candidature.

DES ÉCREVISSES À PATTES BLANCHES À BOSTENS

L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) est l'espèce indigène de nos cours d'eau. C'est une toute petite écrevisse de 5 à 12 cm de long à maturité et de couleur brun-vert ponctué de gris. Elle se distingue aisément de l'Ecrevisse à pattes rouges (autre espèce autochtone) par sa taille, légèrement plus petite mais aussi par son rostre triangulaire et à sa face inférieure blanche. Ces écrevisses se nourrissent de petits invertébrés, de larves aquatiques, de petits poissons morts ou de débris de végétaux terrestres ou aquatiques. Le cannibalisme des adultes sur les jeunes maintient le niveau des populations.

Cette espèce est un indicateur biologique de pollution car elle a en effet besoin d'eau pure et oxygénée. Sa conservation favorise donc la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Elle est malheureusement en voie de disparition car, bien que protégée depuis 1983, les populations sont en forte régression et isolées du fait de la pression anthropique (recalibrage des cours d'eau, pollution d'origine agricole, braconnage, pêche intensive, introduction accidentelle ou non d'espèces exotiques telles que l'Ecrevisse de Louisiane porteuse de maladies).

Les mesures de protection* (pêche réglementée, interdiction d'introduction d'espèces exotiques...) ne sont malheureusement pas toujours respectées.

Dans le département des Landes, une population d'Ecrevisses à pattes blanches a été remarquée, en août 2006, sur le site des Neuf-Fontaines situé sur la commune de Bostens, dans le cadre d'une étude environnementale menée en Aquitaine. Ce site doit son nom à la présence de sources d'affleurements de la nappe phréatique qui alimentent d'une eau fraîche (12 °C) et de bonne qualité trois étangs formant une chaîne dans un milieu riche et préservé. La biodiversité et la présence d'espèces rares dans l'écosystème sont étroitement liées à la bonne qualité de l'eau. Le site, situé à l'intérieur d'un milieu forestier, est donc préservé de l'impact humain agricole.

Or cette zone naturelle très riche, propriété de la commune, est menacée par la construction de l'autoroute A65 (Langon-Pau). Curieusement, l'étude d'impact préalable aux travaux n'avait pas révélé la présence de cette espèce qui est pourtant protégée ainsi que ses milieux de vie depuis l'arrêté de 1983. Or, au regard de la loi, cette zone naturelle, habitat de l'Ecrevisse à pattes blanches, ne doit être ni altérée ni dégradée sciemment.

Des mesures de protection de la population d'écrevisses et de son milieu de vie doivent donc être prises de façon urgente.

* Arrêté ministériel du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones (JO 19/08/83) modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000 (JO 28/01/00).



photo : Cistude Nature

Observation de la SEPANSO Landes

L'impact des activités humaines sera malheureusement important sur plusieurs sites Natura 2000. Notre association a souligné à plusieurs reprises l'insuffisance de prise en compte par les pouvoirs publics de l'intérêt des écosystèmes : au-delà des espèces emblématiques qu'ils contiennent, les écosystèmes ont des fonctions écologiques (puri-

fication de l'air, de l'eau, décomposition des déchets organiques, pollinisation des arbres fruitiers, régulation des ruissellements, des climats) dont l'Homme ne pourra jamais se passer. On peut donc conclure que l'intégration de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles (article 6 du Traité de l'Union européenne) est un concept que divers décideurs nationaux et locaux doivent intégrer à tout prix !

EN DORDOGNE

21 sites ont été désignés dans le cadre de la Directive Habitats.

3 DOCOBs sont validés

Sites du Vallon de la Sandonie, de la Vallée de la Nizonne (commune avec la Charente), des Vallées des Beunes.

3 DOCOBs sont en cours d'élaboration

Site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne qui a rencontré des problèmes de cartographie, Grottes d'Azerat, Tunnel de Saint-Amand de Coly.

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

51 sites ont été désignés dont 15 ZPS (Directive Oiseaux). La DIREN a avoué être très en retard pour l'élaboration des DOCOBs.

2 DOCOBs sont terminés en Béarn

Site du Parc boisé du Château de Pau et site des Coteaux de Castepugon, de Cadillon et Lembeye.

3 DOCOBs sont en cours d'élaboration

Le site des Barthes de l'Adour (commun avec les Landes), le site du Massif de la Rhune et de Choldocogagna, le site du Lac de Mouriscot.

Sachant qu'il est difficile de connaître les limites exactes des sites tant que les DOCOBs ne sont pas établis, cela ne contribue pas à un bon accueil du dispositif Natura 2000 de la part des populations à qui le Préfet n'a pas daigné fournir d'informations.



Photo : Roger CAZENAVE

LE STADE D'EAUX VIVES DE PAU

Un projet en plein Natura 2000

Sur l'île du Coy, en zone inondable du Gave de Pau, un chantier de 15 millions d'euros a démarré pour réaliser une rivière artificielle de 15 m³/s. Ce projet s'étale sur 6 hectares de Natura 2000, zone verte du SDAGE, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), rivière classée !

A l'arrivée, les kayakistes, sans descendre de bateau, se placent sur un escalier roulant qui les remonte au point de départ. Les lourdes coques en béton nécessitent le drainage et l'assèchement de l'île déforestée, déboisée. Des gradins submersibles, une passerelle vers Gelos sont prévus. L'eau de la nappe est pompée sans limite pour compenser la mauvaise qualité bactériologique du Gave ! Par ailleurs, ce site est destiné à accueillir des milliers de personnes à la fois. Les équipements du "pôle élite" avec club-house, cafétéria, hangar, parking sont rive droite, hors Natura 2000.

Plusieurs recours de la Fédération SEPANSO et de la SEPANSO Béarn

L'arrêté "eau" du 25 novembre 2005 autorisant la Communauté d'agglomération de Pau à réaliser ce stade d'eaux vives a fait l'objet d'une plainte à la Commission de Bruxelles, d'un référé hélas perdu le 7 juin 2007 et d'un recours sur le fond, en cours.

Des cartes trompeuses

Le bureau d'études Lapassade qui a fourni l'étude d'impact de juin 2005 a réussi à ne jamais ni citer ni produire la zone verte du SDAGE ! Le "document d'évaluation des incidences par rapport au site Natura 2000" a décalé le périmètre Natura 2000 vers le Sud. Ainsi le projet n'est censé toucher que 2.100 m² et non 60.000 m² de Natura 2000. Le reste est à l'avenant sur l'habitat prioritaire "91 E0", sur les inondations, sur la bactériologie, sur les prétendues mesures compensatoires. Nous en reparlerons.

Michel RODES,
Vice-Président Fédération SEPANSO
Membre Comité National de l'Eau

◀ Exemple de destruction de la saligue, fin juin en pleine zone Natura 2000, à quelques kilomètres seulement du projet de base d'eaux vives de Pau !

EN LOT-ET-GARONNE

14 sites ont été désignés (Directive Habitats).

2 DOCOBs sont terminés

Site des Coteaux de Thezac et de Montayral (commun avec le Lot) et site de la Vallée du Ciron (commun avec la Gironde et les Landes).

4 DOCOBs sont en cours d'élaboration

Site du Plateau de Lascrez et Coteaux de Boudouysou (commun avec le Lot), site des Coteaux du ruisseau des Gascons, site de l'Ourbise, site des Caves de Nérac. L'opé-

rateur de ces deux derniers DOCOBs est la SEPANSO Lot-et-Garonne (tél : 05.53.79.65.95 ou courriel : nmaziere.adm@cegetel.net).

Au-delà des apparentes bonnes intentions, la réalité se fait cruellement sentir et il est à craindre que les objectifs de conservation des habitats et espèces ne seront pas atteints dans cinq ans comme prévu. Une fois de plus, on peut regretter que l'on n'ait pas fait le nécessaire pour la réus-

site de ce projet européen dont notre pays aurait pu être fier. ■

POUR EN SAVOIR
DAVANTAGE

www.natura2000.fr
www.aquitaine.ecologie.gouv.fr
(Service nature, espaces et paysages,
Cellule Natura 2000)

UN DOCUMENT VIDÉO SUR LES HÊTRES DU CIRON

La protection de la nature est sans cesse confrontée aux autres usages de l'espace et aux contraintes économiques. Certaines actions de sauvegarde émergent à partir de l'initiative de personnes très impliquées et d'associations locales. C'est ainsi qu'une de nos actions a été sélectionnée pour figurer dans un DVD réalisé par France Nature Environnement et soutenue par la Fondation Nature et Découvertes. Les quatre actions sélectionnées sont :



- une action pour la sauvegarde des ormes en basse Normandie : "Plantez des Ormes !" avec l'association CREPAN,
- la "Protection du Bois de Païolove" : forêt méditerranéenne de l'Ardèche avec l'association Païolive et la FRAPNA Ardèche,
- une "Gestion forestière au profit prioritaire de la biodiversité" dans le vallon de Fontenelay en Franche-Comté avec la FCNE,
- notre action "Sauvons les Hêtres du Ciron" (SEPANSO Gironde) à l'initiative d'Alexis Ducouso, Ingénieur de recherche à l'INRA, qui nous soumit le problème de la disparition progressive des Hêtres bordant le Ciron.

Ce document illustre, pour les quatre actions sélectionnées :

- la problématique relative à la dégradation des habitats ou à la disparition des espèces concernées : causes et conséquences de ces dégradations,
- les premières étapes de la mise en œuvre des actions de sauvegarde,
- les difficultés rencontrées tant du point de vue de la sensibilisation des élus locaux et des populations que sur le plan des moyens financiers.

Rappelons que nous avons besoin d'obtenir des plants de hêtres à partir des faines récoltées dans la vallée du Ciron et de trouver des propriétaires qui accepteront de replanter ces hêtres : condition nécessaire pour espérer sauver cette population dont le patrimoine génétique unique en Europe risque de disparaître du fait des mauvaises conditions actuelles de régénération naturelle. Il est évident que cette régénération a un coût que nous ne sommes pas en mesure de supporter actuellement et que nous devons trouver les propriétaires ou sylviculteurs qui voudront bien s'impliquer dans cette sauvegarde.

Ce DVD est à la disposition (pour le prix d'un DVD vierge) de toute personne intéressée pour diffuser les informations concernant la disparition des hêtres du Ciron : informations dont Sud-Ouest Nature s'est déjà fait l'écho à plusieurs reprises. Ce document peut également être d'une grande utilité aux enseignants du Sud de la Gironde qui voudront bien mettre en place des projets pédagogiques pour sensibiliser leurs élèves, et futurs citoyens, à la protection des écosystèmes. Il suffit d'en faire la demande à la SEPANSO par téléphone ou par courriel.

Colette GOUANELLE,
Administratrice de la
Fédération SEPANSO

Santé et environnement à l'évidence liés

Cette relation de cause à effet est enfin reconnue par les professionnels de santé et notamment les mutuelles ⁽¹⁾ qui s'en inquiètent.

A LIRE

- "Les pollutions invisibles" par Frédéric Denhez, éd. Delachaux et Niestlé, 2005
- "Les empoisonneurs" par Vincent Nouzille, éd. Fayard, 2005
- "Pesticides, révélations sur un scandale français" par Fabrice Nicolino et François Veillerette, éd. Fayard, 2007
- "Pathologies environnementales" par Joël Spiroux, éd. Josette Lyon, 2007

Avec 19 millions de produits chimiques, le nombre de substances présentes dans notre environnement augmente d'un millier chaque année. L'intérieur de nos habitations et locaux scolaires contient nombre de polluants néfastes à notre santé : tabac, monoxyde et dioxyde d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, benzène, formaldéhyde, radon...

Des études ont mis en évidence les liens entre l'utilisation des pesticides et la survenue de cancers du cerveau chez les agriculteurs, leucémies chez les enfants, maladies de Parkinson.

D'autres substances (éthers de glycol, phtalates, métaux lourds) peuvent affecter les fonctions de reproduction (baisse du nombre de spermatozoïdes, qualité du sperme). Une récente campagne de prélèvements effectuée sur 3 générations d'une même famille, dans 12 pays européens, montre que les enfants sont davantage contaminés que leurs parents. Un homme dont la mère a été très exposée aux PCB (dérivés chlorés présents dans les peintures) risque davantage de développer un cancer des testicules, cancer dont l'incidence a augmenté de 50 % en 20 ans. Les altérations de l'ADN provoquées par les pollutions automobiles et industrielles sont également transmissibles aux générations suivantes...

Si les problèmes de toxicités aiguës, liées à des doses importantes de polluants, tendent à régresser, les toxicités chroniques, liées à de faibles expositions sur le long terme, sont de plus en plus préoccupantes. Comme le signale Paule Vasseur, Professeure de toxicologie à l'Université de Metz, "il faut aussi prendre en compte la question de l'interaction des polluants entre eux pour laquelle nous avons encore peu de connaissances". De plus, certains polluants comme les PCB "se sont diffusés dans l'environnement tout entier et la contamination humaine se poursuit via l'alimentation" souligne J.François Narbonne, Professeur de toxicologie à Bordeaux I. La notion de dose a longtemps été considérée comme cruciale pour mesurer les effets sur la santé mais d'après Rémy Slama, épidémiologiste à l'INSERM, "elle n'explique pas tout et n'est pas le seul paramètre important pour quantifier l'exposition"... il faut aussi "mesurer l'exposition au bon moment".

D'après le Professeur Dominique Belpomme, Président pour la recherche thérapeutique anti-cancéreuse ⁽²⁾, si un cancer sur quatre est lié au tabac, on ne peut expliquer la cause des trois autres que par l'environnement. Il considère que le **Plan Cancer** n'a pas fait le nécessaire sur le plan de la prévention environnementale, ni pour la toxicologie ou l'épidémiologie. Le **Plan National Santé Environnement (PNSE créé en 2004)** reconnaît qu'une partie des cancers sont liés à la pollution phy-

sique, chimique ou biologique mais n'a rien fait non plus dans ces domaines. Ce plan pâtit d'un manque de moyens, d'une absence d'articulation avec le plan cancer et ne comporte aucune mesure radicale de lutte contre les pollutions.

Quant au règlement REACH ⁽³⁾, d'après D. Belpomme, "il est incomplet et n'oblige pas les industriels à remplacer les substances dangereuses par des produits de substitution". Le Professeur Narbonne regrette que l'on n'ait pas discuté de la façon d'évaluer leur dangerosité "car les tests toxicologiques retenus sont anciens, chers et peu informatifs sur les risques pour la santé. Alors qu'il existe des tests alternatifs plus performants."

Créée en 2001, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire, Environnementale, élargie au Travail en 2005 (AFSSET) admet un retard considérable dans la prise de conscience du lien santé-environnement-travail : difficultés dues au cloisonnement des disciplines et au manque d'information sur les produits auxquels ont été exposés les malades.

La France continue de nier en grande partie le lien santé environnement mais J.François Narbonne, qui vient d'être nommé au Conseil scientifique de l'AFSSET, prétend que les choses commencent à bouger (car la santé sera un des trois thèmes du "Grenelle de l'Environnement") sauf que les laboratoires de toxicologie ont été fermés et que les pouvoirs publics n'ont toujours pas redynamisé la recherche publique. ■

(1) Valeurs mutualistes n° 250 (magazine de la MGEN).

(2) D. Belpomme, auteur de "Avant qu'il ne soit trop tard", éditions Fayard, 2007.

(3) Entré en vigueur en juin 2007 (lire page 6).

Brigitte-Jeanne SOURY,
Conseillère en bio-nutrition
Présidente de l'association nior-
taise "Bien-être et nutrition"

L'espoir est dans notre assiette !

Le constat est aujourd'hui unanime : un désastre écologique sans précédent menace l'avenir de l'Humanité ! Les conséquences engendrées par l'activité humaine dans tous les domaines sont si graves qu'il devient difficile de "passer outre". Aussi, la conscience des catastrophes qui nous attendent n'a jamais été aussi forte. Au-delà de ce triste constat, il faut agir, agir vite, efficacement, en hiérarchisant les multiples causes de la destruction de notre environnement. Il y aurait grand intérêt à s'attaquer aux "racines" du mal, plutôt qu'à disperser de l'énergie dans la recherche de solutions partielles, comme la promotion de pseudo "bio-carburants", qui présentent eux-mêmes de gros risques écologiques.

Dans l'activité humaine, ce qui est à la fois universel et quotidien, c'est bien l'acte de manger ! Voilà pourquoi c'est un des principaux enjeux en matière de sauvegarde de l'environnement. Pourtant, de nombreuses personnes engagées dans la défense de l'environnement se soucient paradoxalement peu du contenu de leur assiette. Nous "votons" autant avec le contenu de cette assiette qu'avec notre bulletin de vote. La grande différence est que ce vote a lieu chaque jour !

Notre mode d'alimentation à la base de tous nos malheurs ?

Après la seconde guerre mondiale, notre mode d'alimentation s'est progressivement industrialisé, suivant en cela le mode de production. Aujourd'hui, cette logique industrielle domine largement notre type d'alimentation et a des conséquences dra-

matiques sur l'environnement et sur notre santé. Quelques exemples :

- Si les agriculteurs n'utilisaient pas autant d'engrais chimiques et de pesticides, l'eau que nous buvons serait moins chère et de meilleure qualité.
- Si nous consommions davantage de produits locaux et de saison, il y aurait moins de camions sur les routes, donc moins de pollution, moins d'accidents aussi !
- Si nous achetions moins de plats tout préparés, trop riches en sel, sucre et mauvaises graisses, nous serions moins souvent malades : nous consommerions moins de médicaments, qui sont à base de molécules très polluantes, avec des effets secondaires importants, et le "trou de la sécu" se résorberait...
- Un caddy mieux et moins rempli, et ce sont aussi moins d'emballages (voire de suremballages !) qu'il est bien difficile de recycler : les incinérateurs posent à leur tour un gros problème de santé publique !

Actuellement, un autre problème encore plus préoccupant se profile dans notre alimentation quotidienne : celui des OGM, que des irresponsables tentent d'imposer à une opinion publique pourtant majoritairement réticente. La vigilance des consommateurs au moment de l'achat sera décisive !

Agir au quotidien

- Si j'achetais plutôt des bananes bio, j'évitais que les employés des plantations subissent les conséquences des pesticides largués par avions (cancer, infertilité) dans des pays où les travailleurs ont un ni-

veau très bas de protection. De plus, c'est meilleur pour ma santé.

- Si j'achète du café bio du commerce équitable, je permets à de petites exploitations de se développer dans les pays du sud : favoriser un développement durable là-bas comme chez nous, c'est un début de réponse positive et humaniste à ces problèmes d'immigration dont on parle tant !
- Si je choisis d'acheter un poulet fermier, bio de préférence, plutôt qu'un poulet de batterie, j'y trouve plusieurs avantages :
- Un avantage éthique : les élevages de batterie constituent un univers concentrationnaire inacceptable au regard de la souffrance animale.
- Un avantage environnemental : un élevage de plein air pollue moins l'air et le sol, ne défigure pas les paysages, et consomme moins d'antibiotiques.
- Un avantage pour ma santé : la consommation animale d'antibiotiques a eu des conséquences fâcheuses sur la santé humaine, en contribuant à provoquer une résistance accrue de certaines bactéries dangereuses. Un poulet de qualité contient par ailleurs moins de graisses saturées. Et il est plus goûteux !
- Si, pour l'apéro, je servais plutôt des noix ramassées dans la campagne, très riches en Oméga 3 et Oméga 6, plutôt que ces cacahuètes hyper salées, hyper emballées des grandes surfaces : gain d'argent, gain pour la santé, gain pour l'environnement !

Si je décide de cultiver les légumes de mon jardin sans utiliser de produits toxiques, d'acheter aux producteurs locaux, de renoncer aux fraises et aux tomates en hiver, tout cela

aura un impact sur la société que nous dessinons chaque jour ensemble dans la banalité apparente de nos choix quotidiens.

Pas les moyens de manger bio ?

Acheter des produits bio coûte nettement plus cher. C'est vrai pour les produits sains en général. Il est regrettable qu'une véritable politique de santé publique ne soit pas mise en place. On nous recommande bien de manger cinq portions de fruits et légumes frais par jour, mais une alimentation de qualité demeure un luxe pour bien des familles, qui se rabattent sur des produits bas de gamme dont la nocivité a été démontrée récemment par les nutritionnistes.

Cependant, l'argument de la cherté du bio n'est pas complètement valable. Il est possible de consommer mieux en consommant moins, de choisir plutôt la qualité que la quantité, ce qui permet d'équilibrer son budget. Aujourd'hui, 50 % des français cinquantenaires sont en excès de poids et l'obésité touche de plus en plus d'enfants. Il s'agit de mettre progressivement en place d'autres habitudes alimentaires, d'aller dans la bonne direction sans devenir trop rigide dans ses choix. Chacun peut faire "de petits pas" pour améliorer les choses, sans forcément tout réformer d'un coup, ou tomber dans une forme de sectarisme alimentaire. Pour ceux qui sont à la fois soucieux de l'environnement et de leur santé, voici quelques prio-

rités en matière de nutrition :

- Adopter un régime moins carné et davantage végétarien : l'élevage intensif est désastreux à l'échelle de la planète. Les animaux consomment massivement des ressources végétales et en eau, qui font cruellement défaut aux 900 millions d'êtres humains en situation de sous-nutrition (pour récupérer une calorie d'un animal, il faut lui fournir une moyenne de 7 calories végétales, un très mauvais rendement !). Préférer la volaille à la viande bovine et au porc.
- A la consommation de plats tout préparés et suremballés, préférer une cuisine simple et familiale, moins salée et sucrée.
- Tenir compte de l'épuisement des réserves halieutiques et boycotter les espèces de poissons en voie de disparition (Thon rouge par exemple) ainsi que celles produites dans des contextes sociaux et environnementaux inacceptables (Perche du Nil).

- Manger abondamment des fruits et légumes frais de saison. Les choisir le plus possible sans traitements nocifs. Notre propre santé et celle des autres vaut bien d'y consacrer un peu de vigilance et d'argent. Nous payons cher, en coûts indirects et cachés, les méfaits du système agro-alimentaire actuel, de l'agriculture et de l'élevage intensifs : pensez par exemple à votre facture d'eau ! ■

Association Bien-être et Nutrition

05.49.04.28.58

L'association propose régulièrement des stages de formation à l'alimentation saine, ainsi que des bilans nutritionnels personnalisés sur rendez-vous.



Le dessin ci-contre est extrait du dépliant édité par le Réseau Action Climat - France sur l'impact de l'alimentation sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Plus de la moitié des émissions de GES en France sont émises par les ménages, dont une part non négligeable imputable à l'alimentation. En effet, tout au long du processus de fabrication d'un aliment, chaque étape émet des GES (culture ou élevage, transformation, emballage, conservation et transports).

Pour recevoir ce document : infos@rac-f.org

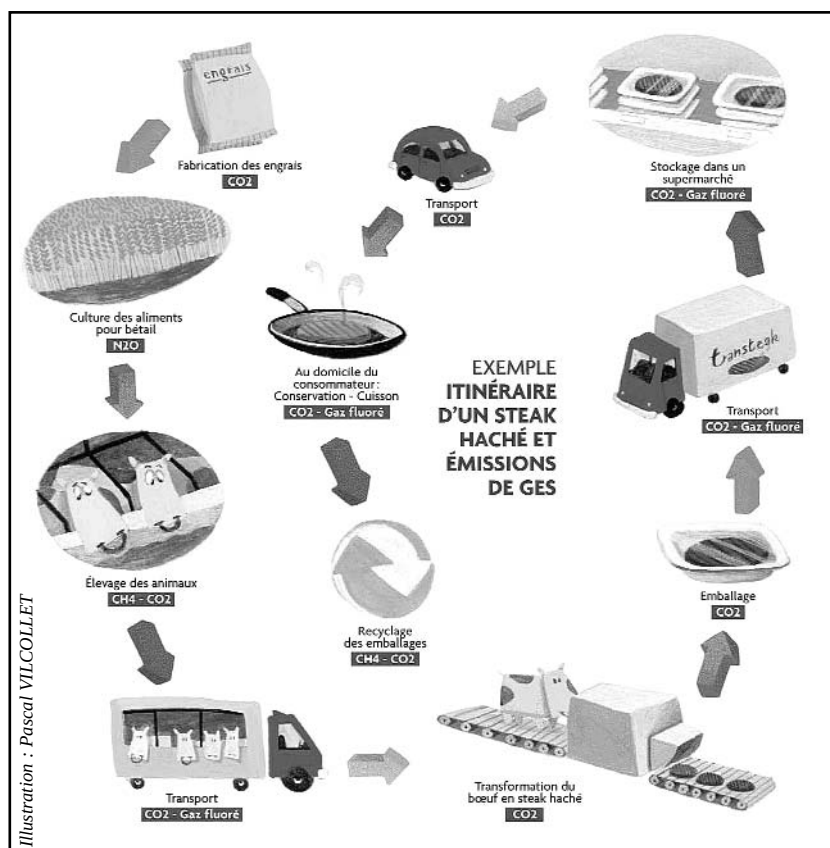


Illustration : Pascal VILCOLLET

Marie-Thérèse CEREZUELLE,
SEPANSO Gironde

L'Anguille européenne

en grand danger

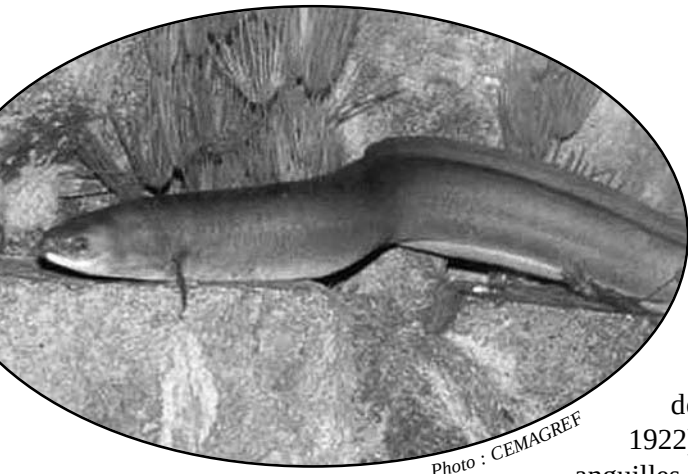


Photo : CEMAGREF

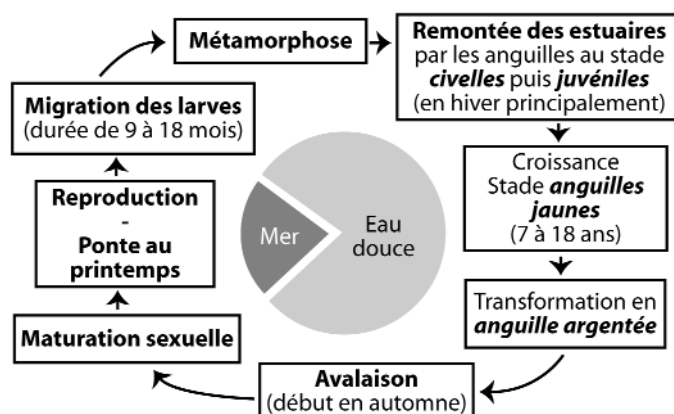
Il fut un temps, pas si lointain, où l'abondance des anguilles était telle qu'elle constituait le "plat du pauvre". On envisageait même des moyens pour réduire sa population afin de maintenir l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Aujourd'hui, la situation des stocks est devenue dramatique. Déjà, dans les années 80, la ressource anguille était considérée comme préoccupante. Pourquoi l'administration n'a-t-elle pas imposé alors les mesures nécessaires, en particulier pour limiter la surpêche des "pibales" qui défraie encore les chroniques ?

Quelle est la part des modifications des habitats dans cette régression impressionnante ? Des études récentes cherchent à mesurer l'impact de la dégradation des cours d'eau sur cette espèce si menacée. L'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) doit être considérée comme une ressource halieutique internationale. Sa disparition serait d'abord une catastrophe écologique mais aussi économique.

LE CYCLE BIOLOGIQUE

Il resta longtemps mystérieux jusqu'à la découverte de la zone de reproduction située dans la mer des Sargasses (Schmidt, 1922). Là, se retrouvent toutes les anguilles venant des fleuves d'Europe pour s'y reproduire et... disparaître dans les grands fonds.

Les jeunes larves planctoniques (leptocéphales) sont transportées par les courants marins. Grâce au Gulfstream, elles atteignent nos côtes et se métamorphosent en civelles ou "pibales", sortes de petits vers transparents qui pénètrent dans nos fleuves et rivières après un long voyage de 7 à 36 mois. Toute leur croissance se fait en eau douce ou dans certains marais plus ou moins saumâtres. Les pibales deviennent anguillettes (< 30 centimètres) puis anguilles jaunes (< 130 centimètres) qui vivent plusieurs années dans nos eaux continentales avant de repartir en mer sous la forme argentée. La différenciation sexuelle se produit vers le stade de 15 centimètres ; son déterminisme est encore mal compris.



L'anguille est donc un migrateur amphihalin qui doit subir des modifications biologiques profondes pour s'adapter aux variations très importantes de salinité, à la montaison comme à l'avalaison. Ce migrateur au long cours rejoint les Sargasses où il est né grâce à des mécanismes encore inconnus. C'est le seul de nos grands migrateurs qui se reproduit en mer. Son aire de répartition très vaste s'étend de l'Arctique à la Méditerranée et jusqu'à la Mer Noire, mais surtout autour du Golfe de Gascogne.

LA RÉGRESSION DES ANGUILLES : CAS DU SYSTÈME GIRONDE-GARONNE-DORDOGNE

Le suivi annuel par le CEMAGREF ⁽¹⁾ depuis 1980 dans l'estuaire girondin montre un très fort déclin de l'espèce qui ne cesse de régresser. Les nombreuses causes sont difficiles à hiérarchiser mais la plus évidente est la surpêche.

La surpêche de la pibale et de l'anguille

Aucune interdiction ne restreint la pêche de l'anguille au cours de l'année. La pêche à la pibale est, elle, autorisée du 15 octobre au 16 avril.

Annoncé depuis trente ans, "le seuil critique est dépassé". Pour compenser cette baisse du stock, la pression de pêche est de plus en plus forte grâce aux moyens techniques toujours plus efficaces. En particulier, les "pibalours" de l'estuai-

re, aux filets en ailes de papillons, sont particulièrement performants, ainsi que les tamis. L'enjeu de cette pêche est indéniable au plan économique (jusqu'à 65 % du chiffre d'affaires dans l'estuaire de la Gironde, comme dans celui de l'Adour). Mais, en vingt ans, les captures de civelles ont diminué de moitié pour l'estuaire et les zones mixtes fluviales (Garonne, Dordogne, Isle). Selon les chiffres officiels, de 1600 tonnes en 1980, on est passé à 800 tonnes en 2000 et la baisse continue ! Dans le même temps, les captures d'anguilles ont été divisées par dix. Ces dernières années, les prix des pibales se sont envolés jusqu'à 900 euros le kilo (suite à l'extraordinaire demande chinoise pour les sociétés d'aquaculture qui les élèvent afin de repeupler leurs fleuves). 90 % des captures françaises sont exportées.

Quant au braconnage des pibales, il est le fait d'un véritable pillage. Il est admis qu'il prélève au moins deux fois plus que les pêcheurs professionnels, mais comme les circuits de commercialisation échappent à tout contrôle, les chiffres sont certainement très sous-estimés. Pour le CSP ⁽²⁾ qui part en chasse surtout la nuit contre ces bandes organisées, la rencontre peut mal tourner...

La perte des habitats

Elle est la conséquence des multiples barrages qui stoppent la migration. Dans le Bassin Adour-Garonne, on a recensé plus de 500 obstacles sur 1800 kilomètres des principaux cours d'eau, sans parler des petits affluents...

Le SDAGE ⁽³⁾ Adour-Garonne en 1996 se donnait comme priorité de

restaurer les axes bleus pour la libre circulation des migrateurs. En effet, les "passes à poissons", pas toujours fonctionnelles, sont difficilement praticables par les anguilles. Le groupe technique COGEPOMI ⁽⁴⁾ a cartographié la "zone actuelle active" qui correspond à la partie aval encore peuplée des rivières, dans laquelle il faut engager des actions à court terme, tandis que la "zone colonisable" est coupée par des aménagements hydroélectriques définitivement infranchissables. Cette fragmentation des habitats par les barrages est d'autant plus préjudiciable que ceux-ci sont proches de l'embouchure.

Les ascenseurs à poissons de Tuilières sur la Dordogne et de Golfch sur la Garonne sont très peu utilisés par les anguilles. En revanche, depuis 2002, la "rampe à brosse" de Tuilières est très fonctionnelle. Quant aux anguilles de dévalaison, elles sont tronçonnées dans les turbines hydroélectriques... Ainsi, aucun des stades, de la civelle à l'anguille argentée, n'est épargné.



"Pibalour" dans l'estuaire de la Gironde

Il faut aussi signaler la disparition inquiétante des zones humides depuis les années soixante, par drainage pour l'agriculture intensive et par remblaiements. Or, ces habitats très fréquentés, tels les marais littoraux ou estuariens, permettent le déroulement complet du cycle jusqu'à l'an-

guille de dévalaison. Dans ces écosystèmes privilégiés pour l'accueil, la croissance est beaucoup plus rapide qu'en rivière et la densité à l'hectare plus de dix fois supérieure. Tous les marais estuariens de la Gironde, de la Seudre et de la Charente jouent donc un rôle primordial en bordure du Golfe de Gascogne.

Les modifications de l'hydrologie

Les modifications de l'hydrologie océanique liées au réchauffement climatique provoquent une évolution de la dynamique du Gulf Stream, allongeant ainsi la durée de migration en mer.

L'hydrologie des rivières intervient aussi par les très faibles débits d'étiage qui freinent la colonisation lors de l'avalaison. C'est dans la zone de la marée dynamique que l'abondance est la plus grande.

La dégradation des milieux par les polluants

Des études récentes se penchent sur l'impact des nombreux métaux lourds et des innombrables micropolluants. Certains, même à très faible dose, dans l'eau ou les sédiments, se trouvent extrêmement concentrés en bout de chaîne trophique par bioaccumulation (cf. thèse sur les réseaux trophiques, 2006).

L'estuaire girondin contient un cocktail de métaux lourds à des concentrations variées : nickel, cuivre, plomb... et surtout le cadmium dont la concentration record dans les huîtres de l'estuaire les interdit à la vente. Le même phénomène se produit avec les anguilles.

Bien qu'interdits depuis vingt ans, on

Photo : Alain COTTEY - Conservatoire de l'estuaire de la Gironde

trouve aussi des **PCB** (polychlorures biphényles), très rémanents. Prenant en compte les risques pour la santé, le SMIDDEST⁽⁵⁾, porteur du SAGE⁽⁶⁾ Estuaire de la Gironde, a demandé des études complémentaires. Le dernier rapport (2006) confirme que les PCB s'accumulent dans les muscles et les graisses des anguilles. Ils bloquent la production d'énergie nécessaire à la migration reproductrice. De plus, les anguilles de l'estuaire amont sont plus contaminées que celles de l'aval ou que celles des zones fluviales. En aval, elles se nourrissent de proies moins contaminées (surtout des crevettes *) qu'en amont (surtout des amphipodes plus contaminés).

L'exploitation et la commercialisation des anguilles de l'estuaire posent un véritable problème au regard des normes admissibles pour la santé : "En l'état actuel de la contamination, on ne peut pas consommer plus de 28 grammes d'anguille estuarienne par semaine sans dépasser la norme admissible."

En conclusion, le rapport est très pessimiste pour la dynamique de l'espèce. "Certains chercheurs mettent directement en relation au niveau européen la baisse des abondances d'anguilles et le niveau de contamination de l'environnement par les PCB"...

De plus, il y a très vraisemblablement des effets cumulatifs et synergiques entre les différents métaux et micropolluants qui agiraient aussi sur la reproduction. "Ce problème est d'autant plus difficile à résoudre que cette contamination est la résultante d'une pollution chronique diffuse"...

Cependant, le rapport conclut qu'au plan sanitaire les concentrations en PCB dans les civelles sont faibles et "ne sont donc pas un frein direct pour l'instant à l'exploitation de la civelle"...

PROGRAMME EUROPÉEN INDICANG

La régression généralisée en Europe des stocks d'anguille, et même sa disparition dans certains bassins, a provoqué une prise de conscience dans plusieurs pays européens le long de l'Atlantique et le lancement d'un programme collectif appelé INDICANG.

L'objectif du programme est la "mise en place d'un réseau d'INDICateurs d'abondance et de colonisation de l'ANGuille européenne dans la partie centrale de son aire de répartition".

INDICANG I a démarré en 2004. Quatre pays de l'arc atlantique partici-

pent à ce projet : France, Angleterre, Espagne, Portugal, soit 13 bassins versants pilotes d'importance très inégale. Ce projet vise à valoriser les acquis et à faciliter les transferts de connaissances. Le chef de file est l'IFREMER⁽⁷⁾, entouré d'un comité de pilotage représentant les nombreux partenaires financiers, scientifiques et autres. Il est chargé d'assurer la cohérence interbassins dans le réseau des quatre groupes thématiques, à partir d'indicateurs communs "pour évaluer l'état de la ressource anguille et les potentialités de production de son environnement" afin de restaurer les stocks d'anguille.

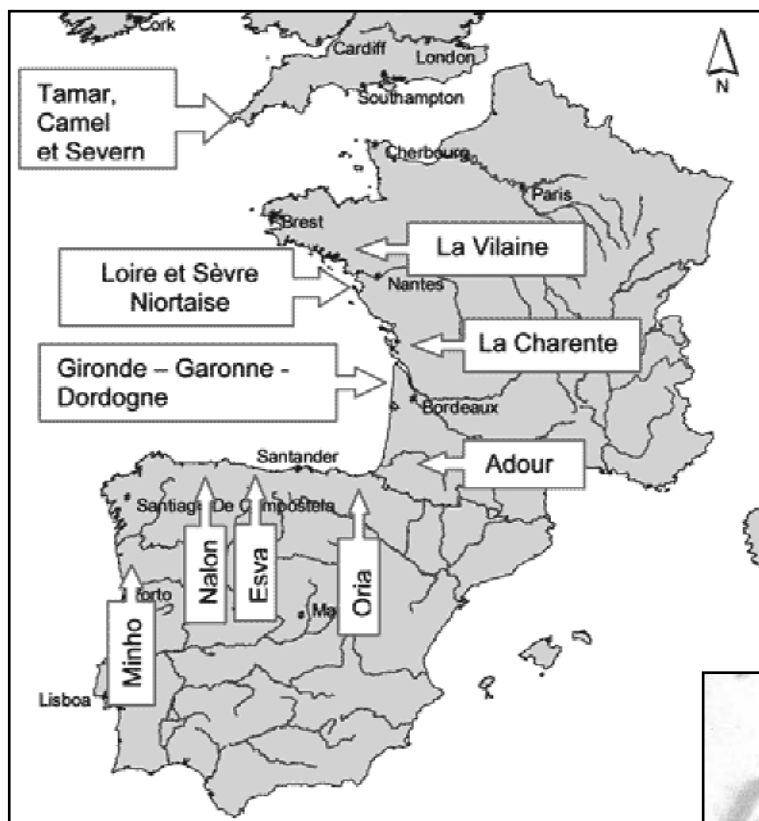
Plusieurs indicateurs ont été définis pour mesurer l'évolution des arrivées de civelles, la distribution spatiale des populations, leur structure démographique à l'échelle du bassin versant et la proportion d'anguilles argentées qui redescendent. Les indicateurs de qualité des milieux définissent la capacité d'accueil des bassins

versants et leur évolution selon les surfaces d'habitats et leur accessibilité. La qualité même de l'eau est donnée en fonction des critères de la Directive Cadre Eau (DCE) sans que la plupart des polluants soient pris en compte...

En 2007, INDICANG II poursuivra de nouvelles études afin de tester les indicateurs de suivi et de les mettre en pratique sur d'autres bassins versants.

A quand les mesures de restauration ?

CARTE DES BASSINS VERSANTS CONCERNÉS PAR INDICANG



Source : <http://www.ifremer.fr/indicang/>

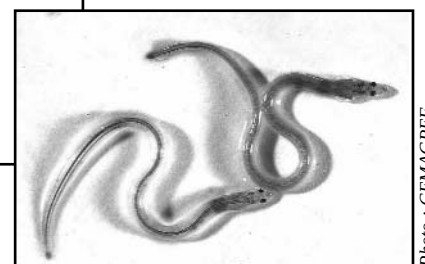


Photo : CEMAGREF

* Cependant, depuis quelques années, les crevettes présentent des malformations...

LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DE L'ANGUILLE

Dès 2003, devant l'effondrement de la ressource, la Commission européenne tire la sonnette d'alarme : *"les stocks d'anguille ont atteint un niveau critique, il est urgent d'établir un plan de gestion et sa reconstitution exige que l'on prenne des mesures à tous les stades du cycle de vie"*.

En 2007, l'Association Française des Etablissements Publics de Bassin (AFEPTB) décide à l'unanimité de démander un moratoire européen de cinq ans sur la pêche de la pibale. *"Il s'agit d'appliquer en urgence le principe de précaution"*, explique le directeur d'EPIDOR ⁽⁸⁾.

En juin 2007, à Luxembourg, la Commission européenne a légiféré sous la pression énorme des pêcheurs, appuyés par les ministres français et espagnols. Elle a accouché sans débat d'un compromis par blocage sur la pibale, compromis fait de demi-mesures pour le plan de sauvegarde proposé. Les mesures adoptées dans ce règlement européen s'articulent autour de plans de gestion par bassin versant. Deux points sont essentiels : l'un vise un taux d'échappe-

ment d'anguilles argentées de 40 %... par rapport à une situation idéale "sans influence humaine" ! L'autre crée l'obligation de réserver progressivement jusqu'à 60 % des captures des civelles pour le repeuplement sur une période de cinq ans. Mais cette clause pourrait être assouplie si le prix des civelles de repeuplement s'écarte trop des prix du marché libre...

Il revient à chaque état membre de prendre les mesures appropriées. On peut s'inquiéter des résultats.

CONCLUSION

Devant la problématique de la gestion très complexe de l'anguille et les problèmes socio-économiques qu'elle pose, seule une cogestion européenne peut sauver l'espèce. Alors que le "développement durable" est le leitmotiv de tous nos politiques, ceux-ci ont reculé devant la prise de mesures urgentes et indis-pensables pour la survie de l'anguille. En refusant le moratoire, les professionnels sont les premiers à

scier la branche dont ils vivent. Plus de pibales, plus d'anguilles, plus de pêcheurs, c'est l'évidence. Les décideurs, une fois encore, ont fait la preuve d'une incapacité à affronter courageusement la problématique de la restauration d'une espèce essentielle en Europe. Comme pour l'esturgeon, serait-il trop tard ? Il y aurait sans doute une alternative : faute d'un moratoire, ne pourrait-on suspendre la pêche 15 jours sur 30 et indemniser les pêcheurs pour un manque à gagner temporaire, à l'exemple de ce qui a été obtenu sur l'Adour pour le saumon avec la relève des filets (mesure qui devient aujourd'hui nécessaire pour l'aloise en chute libre) ?

La contradiction est flagrante entre le discours qui clame la volonté de restaurer, d'ici 2015, la qualité des écosystèmes, d'assurer le franchissement des barrages, de maintenir les débits pour nos grands migrateurs et les mesures de restauration illusoire qui viennent d'être prises par l'Europe au nom d'une rentabilité immédiate. Pourtant, l'enjeu est considérable : l'Anguille vient d'être classée par la CITES (lire page 3). ■



Photo : CEMAGREF

SIGLES

CEMAGREF : Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement
CSP : Conseil Supérieur de la Pêche
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
COGEPOMI : Comité de Gestion des Poissons Migrateurs
SMIDDEST : Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
EPIDOR : Etablissement Public territorial du Bassin de la Dordogne

Nos remerciements au CEMAGREF qui nous a communiqué rapports, thèses et photos.

- CEMAGREF - Bilan annuel : Surveillance halieutique de l'estuaire de la Gironde
- Lettre INDICANG - IFREMER - Bilan exhaustif à l'échelle européenne
- Lettre MIGADO - Migrateurs Adour-Garonne
- ECOBAG - Les poissons migrateurs en Adour-Garonne (2004)
- Rapport final N. Tapie, H. Budzinski, P. Elie, P. Gonthier - Université Bordeaux I et CEMAGREF - Contamination en polychlorobiphényles (PCB) des anguilles du système fluvio-estuarien de la Gironde (novembre 2006)
- Thèse Stéphanie Pasquaud auprès du CEMAGREF - Relations trophiques : éléments de structuration des peuplements ichthyologiques en milieu estuarien (2006)

Christophe LE NOC,
Conservateur de la Réserve
Naturelle du Banc d'Arguin

Photos : RN Arguin

Banc d'Arguin

Suivi du Gravelot à collier interrompu

En relation avec le CRBPO (Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux) du Museum d'Histoire Naturelle de Paris, nous avons entamé ce printemps une étude sur la reproduction du Gravelot à collier interrompu. Cette étude doit durer cinq ans. Il s'agit par la méthode de capture et de baguage des oiseaux de pouvoir identifier formellement et à distance chaque individu afin de tirer un certain nombre de renseignements à la fois sur la biologie de cette espèce mais aussi de savoir s'il est possible d'améliorer sa protection sur la réserve qui représente certaines années un site d'importance nationale pour sa conservation.

Le Gravelot à collier interrompu est un petit échassier qui niche au sol au niveau du haut de plage. Il est donc particulièrement sensible au dérangement occasionné par le tourisme balnéaire et le nettoyage mécanisé des plages. L'effectif français est estimé à 1500 couples environ. Sur la réserve son effectif varie entre 10 et 25 couples.

Il présente une attirance pour les milieux salés. Il fréquente essentiellement les vasières, les lagunes côtières, les plans d'eau saumâtres, les marais salants, les plages de sable, de graviers ou de galets. Il marque une affection particulière pour les vastes zones planes "désertiques". Une végétation envahissante lui déplaît. Il se reproduit de préférence dans les milieux sablonneux, mais n'hésite pas à installer accessoirement son nid sur des digues, des zones remblayées ou des zones portuaires.

Il se nourrit principalement d'invertébrés terrestres et aquatiques : annélides polychètes, amphipodes (dont les puces de mer), ostracodes, mouches, coléoptères, chenilles. Il lui arrive également de manger des graines. La laisse de haute mer constitue donc pour lui un garde-manger particulièrement intéressant et essentiel, surtout s'il se reproduit sur des côtes battues où la richesse de l'estran en invertébrés benthiques n'égale pas celle que l'on peut trouver dans les milieux plus abrités du type vaseux ou sablo-vaseux.

Son apparition et sa dynamique de colonisation du littoral aquitain semblent récentes.

Il est signalé comme nicheur dans les Landes dans la première moitié du XX^{ème} siècle.

Il faut attendre 1974 pour qu'il soit à nouveau signalé au sud du département. En 2004, un cas certain de nidification (deux autres probables) signalé au niveau de la Réserve Naturelle du courant d'Huchet. Entre cinq et sept couples sont depuis observés chaque année sur un linéaire de plage d'environ 3,4 km. L'absence de prospection approfondie en dehors de ce

secteur suggère que la population locale pourrait être sous-estimée. En Gironde le premier cas certain de nidification remonte à 1975 sur le Banc d'Arguin. Depuis, un à deux cas sont notés au Verdon dans les années 1980. Et une dizaine de couples semble se répartir depuis le Cap-Ferret jusqu'à Lacanau.

S'il est indéniable qu'il a colonisé certains secteurs du littoral aquitain ces trente dernières années, un manque incontestable de prospections au cours de cette période ne permet pas de savoir si cette colonisation s'est faite d'une façon spontanée et rapide ou s'il a toujours été présent d'une manière plus ou moins discrète.

Une des questions qui est posée est de savoir si le Banc d'Arguin a pu jouer un rôle prédominant dans l'implantation locale récente de l'espèce puis dans son essaimage notamment au nord des Landes et au sud Gironde.

En France deux autres programmes de suivi de l'espèce ont également débuté en Bretagne et en Normandie. Là aussi un marquage individualisé des oiseaux est utilisé. Alors que cet oiseau est en train de disparaître au nord de l'Europe il devient primordial de prendre des mesures de conservation adéquates, et pas seulement sur la Réserve Naturelle. ■



Gravelot à collier interrompu bagué ▲

Pose d'une matole ►



Cousseau s'anime

Avec l'arrivée d'une animatrice, Laurène Claudel, la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau devrait améliorer la qualité de son accueil.

Cousseau la discrète l'était peut-être un peu trop. Cette Réserve Naturelle, l'une des trois gérées par la SEPANSO avec celles de Bruges et d'Arguin, vient justement d'embaucher Laurène Claudel pour remédier à cela. Même si la réserve est tout de même la seconde destination touristique canaulaise des estivants, après les plages bien sûr. Cette jeune femme de 26 ans occupe désormais la fonction d'animatrice de la réserve de l'étang de Cousseau lovée entre les étangs de Carcans-Hourtin et de Lacanau. (...) C'est justement en réalisant une étude pointue sur ce papillon (NDLR : l'Oedipe ou Fadet des laïches) au cours d'un stage de six mois, en 2003, que Laurène Claudel est entrée en amour pour Cousseau. Elle est toujours restée en contact avec l'équipe de la réserve, notamment son conservateur, François Sargos.

Titulaire d'une licence de biologie spécialisée en écologie (université de Bordeaux 1), Laurène, avant d'être embauchée en avril dernier, a d'abord passé trois mois en stage à la SEPANSO. Le temps nécessaire pour avoir une connaissance d'ensemble sur les trois réserves gérées par l'association. "Le but ici à Cousseau, c'est de s'insérer dans le tissu local, explique-t-elle. Ne pas faire plus en quantité de visi-



Photo : RN Cousseau

teurs mais améliorer la qualité de l'animation." Autrement dit, tisser des liens plus étroits avec les offices de tourisme ainsi qu'avec les écoles du Médoc.

Installée à Carcans, Laurène est sur place pour assurer les visites guidées du sentier d'interprétation (...) réservé au public. Auparavant, les animateurs venaient de Bordeaux. A plus long terme, 2008 verra peut-être aboutir le projet de la création d'une Maison de la réserve (...). Un lieu qui serait en quelque sorte le cœur de la réserve, où pourraient être installées des expositions thématiques. Avant cela, le sentier de découverte sera sans doute rénové. En plaisantant à peine, Laurène se verrait bien habiter, là, au bord de l'étang avec pour terrasse la plateforme d'observation d'où l'on observe tranquillement un espace préservé dont on ne mesure pas toujours la valeur. ■



Photo : RN Bruges

Extraits de l'article de
Dominique Barret paru dans le
Journal du Médoc du 18 mai 2007

BRUGES

La Réserve Naturelle des marais de Bruges a elle aussi recruté très récemment un nouveau salarié. Nous lui avons demandé de bien vouloir se présenter dans SON.

Né dans la région Rhône-Alpes, je vis aujourd'hui en Aquitaine et ce depuis 2001. J'ai été intégré, début juin, au sein de l'équipe de la Réserve Naturelle des Marais de Bruges, où j'occupe le poste d'agent technique. Mes missions consistent à la fois à entretenir les milieux, le matériel et les locaux, ainsi qu'à conduire le troupeau d'équins et de bovins (surveillance, soins...).

Issu d'une formation universitaire, c'est ensuite au travers d'un emploi dans les sports de glisse que j'ai pris conscience de l'importance de préserver le milieu naturel.

J'ai alors engagé une reconversion professionnelle en aménagement de cours d'eau et de l'espace rural. Pour ce faire j'ai suivi une formation diplômante (Spécialisation d'Initiative Locale). Ces trois dernières années, j'ai contribué à restaurer et entretenir différents linéaires de ripisylves et participé à des opérations de génie végétal sur des cours d'eau de l'Entre-deux-Mers. Ceci en tant qu'encadrant technique dans une structure associative d'insertion.

Aujourd'hui, c'est avec grand intérêt que je prends mes marques au marais de Bruges.

Franck BUHLER

Balades nature

Renseignements et inscriptions
auprès de Stéphane BUILLES :
SEPANSO - 05.56.91.33.65

*Venez partager un moment en notre compagnie
pour découvrir notre patrimoine naturel...*

*Tarif réduit applicable aux adhé-
rents, enfants de moins de 12 ans,
demandeurs d'emploi et étudiants.*

Samedi 18 août Les plantes du marais
Les plantes cachent sous un apparent immobilisme de véritables guerrières prêtes à livrer bataille ou à s'allier avec des animaux dans l'unique but de s'assurer une descendance.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) 2 € Gratuit pour les - de 12 ans

Dimanche 19 août Visite guidée
Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Dimanches 2 et 9 septembre Visite guidée
Découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès de l'Office de tourisme de Carcans-Maubuisson : 05.56.03.34.94)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Lundis 3, 10 et 17 septembre Visite guidée
Découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès de l'Office de tourisme de Carcans-Maubuisson : 05.56.03.34.94)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Mercredis 5, 12 et 26 septembre Visite guidée
Découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès de l'Office de tourisme de Carcans-Maubuisson : 05.56.03.34.94)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Samedi 8 septembre Grillons et sauterelles
L'apparence et les stridulations de certains d'entre eux nous sont familières et pourtant, en se penchant un peu, on découvre le monde riche en surprises du petit peuple de l'herbe.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) 2 € Gratuit pour les - de 12 ans

Dimanche 9 septembre Stage de dessin
Une intervenante vous fera découvrir la biodiversité de la Réserve Naturelle à travers les techniques du croquis. Tous niveaux.

✓ RN Bruges (10 H à 12 H) 15 €

Découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau

En juillet et août, visites guidées tous les jours,
sauf les lundis et samedis, de 9 H 30 à 12 H

- ✓ Mardis, mercredis et jeudi : inscriptions auprès de l'Office de tourisme de Lacanau (05.56.03.21.01)
- ✓ Vendredis et dimanches : inscriptions auprès de l'Office de tourisme de Carcans (05.56.03.34.94)

Gratuit



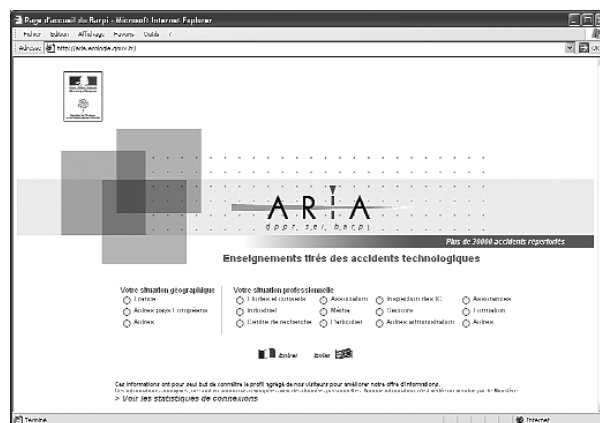
Conventionné par
le Conseil Général
de la Gironde

La colonne des internautes

Par Françoise COULOUDOU

ARIA est une base de données recensant les incidents qui ont ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement (vaste programme) :

<http://aria.ecologie.gouv.fr/>



Sur cette page, vous devez cocher deux cases, votre situation géographique et votre situation professionnelle, pour pouvoir aller plus loin. Malgré son nom chantant, cette base hébergée sur le site du Ministère de l'Ecologie répertorie plus de 30.000 accidents et les enseignements tirés de ces accidents.

Un gros pavé bleu surmonté de deux énormes boutons jaunes incite à la visite.

Le premier bouton, Recherche dans 30.000 accidents, permet d'entrer dans le vif du sujet. Un tableau détaillé à remplir avec des critères prédéfinis (date, pays, activité, typologie, conséquences) et il ne reste plus qu'à cliquer sur Rechercher. Ma recherche des accidents survenus en 2006 en France dans le domaine des transports terrestres ayant eu pour conséquence une pollution des eaux et/ou des sols me fournit comme résultat : 33 accidents ! On apprend par exemple que, le 20 décembre 2006 à Modane, lors d'un transport ferroviaire, il y a eu une fuite d'acide chlorhydrique... stoppée deux heures plus tard.

Le deuxième bouton, Autres informations, donne un accès par ordre alphabétique de mots clés, avec une aide malheureusement non opérationnelle !

Quant aux autres onglets, Sélection d'accidents récents fournit des informations remontant à septembre-octobre 2006, et il n'y a rien de plus récent dans les Fiches détaillées d'accidents. Malgré son retard en information, ARIA est destinée à alimenter la réflexion des acteurs de la prévention des risques en tout genres... sauf ceux d'origine nucléaire que j'ai cherché en vain.

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SECRÉTARIAT - PERMANENCE

1-3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet : <http://assoc.orange.fr/federation.sepanso/>

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des sociétés de protection de la nature, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

SEPANSO PAYS BASQUE	BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE Tél. 05.59.56.41.95 ou 05.59.63.45.28 Adresse électronique : sepanso.pays-basque@wanadoo.fr
SEPANSO BÉARN	Maison de la Nature et de l'Environnement Domaine de Sers - 64000 PAU Tél. 05.59.84.14.70 - Fax. 05.59.32.16.74 Adresse électronique : contact@sepansobearn.org
SEPANSO DORDOGNE	13 place Barbacane - 24100 BERGERAC Tél-Fax. 05.53.73.12.71 Adresse électronique : sepansodordogne@wanadoo.fr
SEPANSO GIRONDE	1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
SEPANSO LANDES	Chez Monsieur Georges CINGAL 1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE Tél. 05.58.73.14.53 Adresse électronique : georges.cingal@wanadoo.fr
SEPANSO LOT-ET-GARONNE	Chez Madame Nicole DUPOUY - Jean Blanc - 47220 FALS Tél-Fax. 05.53.67.14.11
AQUITAINE ALTERNATIVES	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.56.91.81.95 Adresse électronique : dnicolas@galilee.fr
CREAQ Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.57.95.97.04 Adresse électronique : creaq@wanadoo.fr
LPO AQUITAINE Ligue pour la Protection des Oiseaux	109 quai Wilson - 33130 BÈGLES Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13 Adresse électronique : aquitaine@lpo.fr

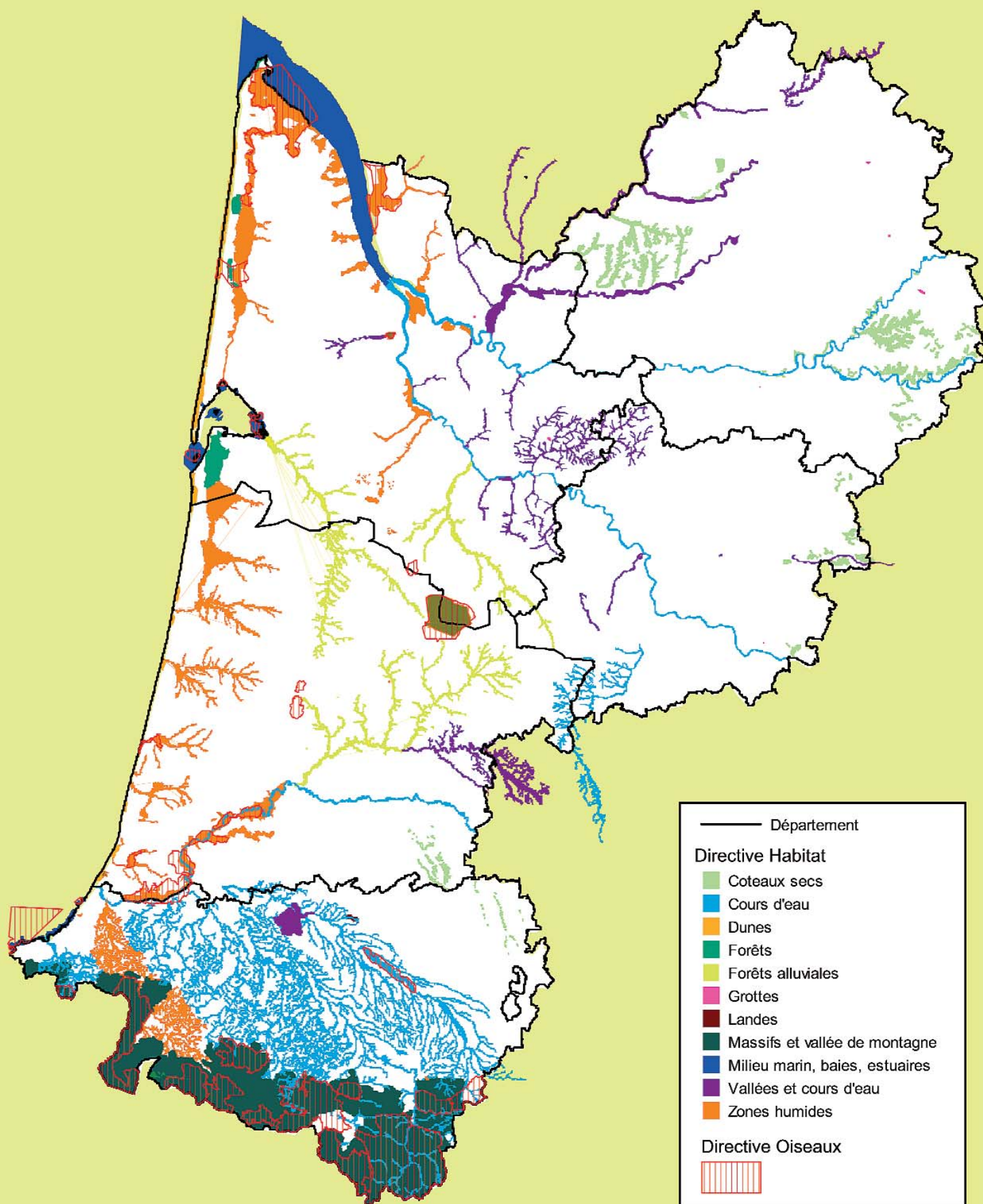
Tarifs d'abonnement 2007

à *Sud-Ouest Nature* (4 numéros par an)

- | | |
|---|------|
| ☐ Adhérents d'une association de la Fédération SEPANSO | 15 € |
| ☐ Non adhérents | 19 € |

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant Rédacteur en chef : P. Delacroix
Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne - G. Cingal - F. Couloudou - C. Gouanelle - E. Stonestreet
Mise en page : K. Eysner

Carte régionale des sites Natura 2000



Source : DIREN Aquitaine (que nous remercions pour la transmission de cette carte)